



UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES,
COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master

Spécialité économie monétaire et bancaire

Thème

Le financement des PME

au sein de la BNA de Tizi-Ouzou

Réalisé par :

Melle NAIT Bouzid Nesryne

Melle AISSANI Kamilia

Membres de jury

Président : Mr. Abidi Mouhamed

Examineur : Mr. Hami Lounes

Rapporteur : Mr. Zerrouki Lounis

Encadré par :

M.r ZERROUKI Lounis

Promotion : 2021/2022

Tables des matières

Remerciements.....	08
Dédicaces.....	10
Liste des abréviations	11
Sommaire.....	13
Introduction générale.....	14
Chapitre 01 : cadre théorique et conceptuel des PME	16
Introduction	17
Section 01 : définitions et classifications des PME	17
1-1 définition des PME	17
1-1-1 définition selon les auteurs	17
1-1-2 définitions selon les pays.....	18
1-2 Classifications des PME	23
1-2-1 Classification selon le caractère juridique.....	23
1-2-1-1 l'entreprise privée	23
1-2-1-2 les entreprises publiques.....	24
1-2-1-3 les entreprises coopératives.....	24
1-2-2 Classification des entreprises par activité.....	24
1-2-2-1 selon les secteurs.....	24
1-2-2-2 selon les secteurs d'activité, les branches et les filières.....	25
1-2-3 Classification selon la dimension	25
Section 02 : les atouts et les faiblesses des PME et leurs différentes caractéristiques.....	27
2-1 Les atouts et les faiblesses des PME	27
2-1-1 les atouts des PME.....	27
2-1-2 les faiblesses des PME	28

2-2 caractéristiques des PME	29
2-2-1 les PME selon la BEI.....	29
2-2-2 Caractéristiques propres aux PME des pays en développement et en transition.....	29
Section 03 : Evolution, rôle des PME en Algérie et les sources de financement.....	30
3-1 Evolution des PME en Algérie.....	30
3-2 le rôle et l'importance des PME en Algérie.....	32
3-2-1 Création d'emploi.....	32
3-2-2 Création de la valeur ajoutée.....	33
3-2-3 Distribution des revenus.....	35
3-3 Sources de financement des PME	36
3-3-1 Le financement interne.....	36
3-3-1-1 l'autofinancement.....	36
3-3-2 le financement externe.....	36
3-3-2-1 Le financement directe.....	37
3-3-2-2 Le financement indirecte.....	37
Conclusion	40
Chapitre 02 : le financement bancaire des PME	41
Introduction	42
Section 01 : les organismes d'appuis des PME	42
01-ANSEJ	43
02- ANDI.....	44
03-CNAC.....	45
04- F-GAR.....	47
05-ANGEM.....	47
06-AND de la PME.....	48

07-CGCI.....	49
08- LA BANQUE.....	49
Section 02 : Généralités sur la banque	50
Introduction.....	50
02-Généralités sur la banque.....	50
2-1 Définition.....	50
2-1-1 Définition économique.....	51
2-1-2 Définition juridique.....	52
2-2 Le rôle de la banque.....	53
2-2-1 Le rôle de la banque dans les opérations financières	54
2-2-2 Le rôle de la banque dans la collecte des ressources.....	55
2-2-3 Le rôle de la banque dans les opérations de trésorerie.....	55
2-2-4 Le rôle de la banque dans l’octroi des crédits.....	56
2-3 Les opérations des banques.....	56
2-3-1 La collecte des dépôts.....	57
2-3-2 La distribution des crédits.....	57
2-3-3 Les moyens de paiement.....	57
2-3-4 L’intermédiation bancaire.....	58
2-4 Typologie de la banque.....	58
2-4-1 Les banques commerciales.....	58
2-4-2 Les banques de dépôt.....	58
2-4-3 Les banques d’investissement.....	59
2-4-4 Les banques d’épargne ou de prévoyance.....	59
2-4-5 Les banques d’affaires.....	59
2-4-6 Les banques mixtes.....	59

2-4-7 Les banques centrales.....	59
2-4-8 Les banques coopératives.....	60
2-4-9 Les banques publiques.....	60
2-5 Les ressources de la banque.....	60
2-5-1 L'épargne	60
2-5-2 Les fonds propres	60
2-5-3 La trésorerie bancaire.....	61
Section 03 : Aperçu sur les crédits d'investissement.....	61
3-1 Définition et types.....	61
3-1-1 Définition	61
3-1-2 Types de crédit d'investissement.....	62
3-1-2-1 Le crédit bail.....	62
3-1-2-2 Le crédit bail immobilier	63
3-1-2-3 Autres formes de crédit bail.....	64
3-2 Risques associés aux crédits d'investissement.....	66
3-2-1 Notion du risque.....	67
3-2-2 Les risques relatifs aux crédits bancaires.....	68
3-2-2-1 Risque de non-remboursement.....	68
3-2-2-2 Risques propres à la banque.....	69
3-3 Les garanties.....	70
3-3-1Garanties réelles.....	71
3-3-1-1 Garanties réelles mobilières	71
3-3-1-2 Garanties réelles immobilières	71
3-3-2 Garanties personnelles	73
3-3-2-1 Le cautionnement.....	74

3-3-2-2 L'aval.....	74
3-4 Mécanismes de financement par crédit	75
3-4-1 L'étude économique	75
3-4-2 L'étude financière.....	75
Conclusion.....	78
Chapitre 03 : Etude pratique de financement au sein de la BNA à Tizi-Ouzou.....	79
Introduction	80
Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil	80
1-1 Présentation de l'agence de la BNA	81
1-2 Historique sur la banque Nationale d'Algérie.....	81
1-3 L'organisation d'une agence de la BNA	83
1-4 Missions de la banque.....	85
1-5 L'organigramme de l'agence principale.....	86
Section 02 : Evaluation d'un dossier de crédit d'investissement	87
Introduction	87
2-1 L'étude économique du projet	87
2-1-1 Vérification des pièces constituant le dossier et l'entretien avec le client	87
2-1-2 Identification et présentation du projet	89
2-1-3 Présentation du promoteur	90
2-1-4 Implantation	90
2-1-5 Aides reçues.....	91
2-1-6 Impact du projet	91
2-1-7 Nombre d'emplois créés	92
2-1-8 Politiques et stratégies commerciales du projet.....	92
2-2 Etude financière.....	93

2-2-1 Etude techno-économique.....	95
2-2-2 Présentation du bilan d'ouverture	96
2-2-3 Présentation du bilan prévisionnel.....	97
2-2-4 Présentation du TCR.....	100
Conclusion	102
Conclusion générale.....	103
Bibliographie	105
Liste des tableaux.....	106
Annexes	107
Résumé.....	111

Remerciements

Nous remercions en premier lieu, Dieu tout puissant qui nous a donné la force, le courage et la bonne santé.

On adresse tous nos gratitude et reconnaissance à notre encadrant

***Mr Zerrouki Lounis** pour sa sympathie et disponibilité ainsi que pour tous ses efforts*

Nous tenons aussi à remercier notre tuteur de stage, pour son aide et ses précieux conseils et recommandations, ainsi tout le personnel de la BNA pour leur accueil.

Et un grand merci pour toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à mes très chers parents

A Mes sœurs

A mes meilleures amies

KAMILIA

Dédicaces

Je dédie ce travail ;

A mes chers parents qui ont illuminé mon chemin et m'ont soutenu dans chacune des étapes de ma vie

A mes frères et ma sœur qui m'ont encouragé et me pousser pour aller de l'avant

Et à tous mes amis avec qui j'ai partagé des moments de joie et de peine dont la présence m'a permis de pouvoir avancer tout particulièrement Fetta

Nesryne

Fiche des abréviations

ANDI : Agence Nationale de Développement d'Investissement

ANGEM : Agence Nationale de gestion du Micro crédit

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien d'Emploi des Jeunes

BA : Banque d'Algérie

BAD : Banque Algérienne de Développement

BADR : Banque de l'Agriculture et de Développement Rurale

BEA : Banque Extérieure d'Algérie

BFR : Besoin en Fonds de Roulement

BNA : Banque Nationale d'Algérie

CAF : Capacité d'Autofinancement

CLT : Crédit à Long Terme

CMT : Crédit à Moyen Terme

CMTI : Crédit à Moyen Terme d'Investissement

CNAC : Caisse Nationale d'Allocation Chômage

CNEP : Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales

DPAMR : Délégation de Police d'Assurance Multirisque.

FGAR : Fonds de Garantie.

Immob : immobilier

Invest : investissement

PME : Petite et Moyenne Entreprise

SARL : Société A Responsabilité Limité.

SPA : Société Par Action

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

TRI : Taux de Rentabilité Interne

VAN : Valeur Ajoutée Nette

Sommaire

Introduction générale.....	04
Chapitre 01 : Cadre théorique et conceptuel des PME.....	06
Introduction:.....	07
Section 01 : Définition et classification des PME.....	07
Section 02 : Les atouts et faiblesses des PME et leurs différentes caractéristiques.....	16
Section 03 : Evolution et rôle des PME en Algérie.....	20
Conclusion	31
Chapitre 02 : le financement bancaire des PME.....	32
Introduction.....	33
Section 01 : les organismes d'appui des PME.....	34
Section 02 : généralités sur la Banque.....	41
Section 03 : Aperçu sur les crédits d'investissement.....	50
Conclusion.....	68
Chapitre 03 : Etude pratique de financement au sein de la BNA à Tizi-Ouzou	69
Introduction.....	70
Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil.....	71
Section 02 : évaluation d'un dossier de crédit d'investissement.....	75
Conclusion	93
Conclusion générale.....	94
Bibliographie	95

Introduction générale :

A partir des années 1980 les PME algériennes connaissent une nouvelle impulsion, cette dernière s'est matérialisé par l'inscription de nouveaux projets PME afin de relancer l'économie, la mise en place de nouveaux dispositifs institutionnels pour l'investissement, la création de l'emploi de la valeur et de la distribution.

Les financements sont indispensables ou nécessaires pour les aider à créer et étendre leur activité, développer de nouveaux produits et investir dans les nouvelles recrues ou de nouveaux sites de production.

De nombreuses entreprises naissent d'une idée formulée par une ou plusieurs personnes qui investissent leur propre argent, et probablement font appel à leur familles ou leurs amis, pour qu'ils aident financièrement en échange d'une part dans l'entreprise ou bien pour qu'elles se développent ou innover davantage à ce moment-là elles sollicitent un financement auprès des institutions financières (les banques, marchés financiers ou bailleurs crédits).

C'est ainsi que s'illustre et s'explique une relation entre la banque et les PME qui est celle d'octroyer des crédits et d'assurer le financement des projets de ces dernières.

Les banques financent les promoteurs qui veulent créer des PME ou l'extension des entreprises en activité pour la rénovation ou l'acquisition de nouveaux équipements. Par ailleurs les banques qui par leur apport de financement aux investissements de les PME exigent des garanties et une rémunération pour le risque qu'ils courent afin de se prémunir de l'éventuelle réalisation de ces risques.

Le travail se propose de traiter la problématique suivante :

Quels sont les critères Sur lesquels se base la banque afin de financer un projet d'investissement?

Cette question va se décliner en questions secondaires suivantes :

- En quoi consiste la PME ?
- Quels sont les sources de financement ?
- Quel est le rôle de la banque ?
- Quels sont les types de crédit d'investissement ?
- Quels sont les risques associés au financement d'un projet d'investissement?

Afin de mieux cerner ce sujet, nous allons adopter une double démarche méthodologique à savoir ;

D'une part, une analyse théorique ou nous essayerons d'éclaircir les concepts fondamentaux liés au thème. Cette partie sera enrichie par la lecture sélective des ouvrages, articles, rapports, revues et

mémoires.

D'une autre part, une démarche pratique à l'aide des entretiens avec les responsables de la banque et la consultation des documents internes de la BNA.

Pour tenter d'apporter des éléments de réponses à notre problématique nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- ✓ La PME se finance pour créer un projet d'investissement.
- ✓ La banque se base uniquement sur l'étude techno-économique du projet afin de décider de financer ou pas un projet d'investissement.
- ✓ La banque gère tous les risques rencontrés pour un octroi d'un crédit.

Dans le but d'apporter des réponses satisfaisantes à notre problématique, notre mémoire est subdivisé en trois chapitres principaux.

Le premier est intitulé cadre théorique et conceptuel des PME, ce chapitre traite les définitions et classifications des PME, puis les atouts et les faiblesses et leurs caractéristiques et la dernière section traite l'évolution et le rôle des PME.

Le deuxième chapitre sera consacré aux organismes d'appuis des PME qui ont apporté leur aide au financement des PME dont on tire à la deuxième section l'une des sources de financement qui est la banque, en dernier lieu on va aborder un aperçu sur les crédits d'investissements.

Enfin, le dernier chapitre, sera consacré à l'étude empirique, réalisée sur un échantillon d'entreprise financé par la Banque Nationale d'Algérie, en vue d'identifier les variables qui influencent la prise de décision de la BNA.

Chapitre 01 : Cadre théorique et conceptuel des PME

Introduction :

Les petites et moyennes entreprises constituent la base du tissu économique des pays développés et ceux en développement. En effet, ces dernières jouent un rôle primordial dans la création des richesses, et l'absorption du chômage grâce à leur capacité à générer des postes d'emploi. Comprendre le monde des PME n'est pas une chose aisée. Comme nous le verrons dans la première section de ce chapitre ; le terme PME englobe des définitions qui varient d'un auteur à l'autre et d'un pays à l'autre... dans la même section nous allons classer les PME selon leurs dimension, domaine d'activité et secteur juridique.

Ensuite, dans la deuxième section nous allons analyser les caractéristiques des PME, ainsi que leurs atouts et faiblesses.

Nous allons également mettre en avant l'évolution des PME, et déterminer leurs rôles économiques et sociaux en Algérie.

Finalement, nous allons voir les sources de financement sur lesquelles se base les PME dans leurs projet d'investissement et d'exploitation.

Section 01 : Définitions et classifications des PME :

1.1 Définition des PME :

Sur la base de la bibliographie et des diverses études que nous avons examiné, nous avons constaté qu'il n'existe pas de définition unique des PME. En effet, Plusieurs économistes tentent de lui trouver une définition universelle, la PME demeure un concept flou dont les définitions varient ¹

1.1.1 Définition selon les auteurs :

- ✓ Julien et Marchensay : « la petite entreprise est avant tout une entreprise juridiquement sinon financièrement indépendante, opérant dans les secteurs primaires, manufacturiers ou des services, et dont les fonctions de responsabilités incombent le plus souvent à une seule personne, sinon à deux ou trois, en général seules propriétaires du capital »².

- ✓ Alain BORDERIE : « les petites et moyennes entreprises sont celles dans lesquelles

¹ KHELADI Mokhtar ; « le développement local » ; Edition : office des publications universitaires, Algérie,2012.

² M. Marchensay et A. Julien, « la petite entreprise », Edition Vuibert gestion – 1991.

les chefs d'entreprises assument personnellement et directement les responsabilités financières, techniques, et sociales de l'entreprise, quel que soit la forme juridique de celles-ci »³.

- ✓ Frédéric TouTon définit les PME comme étant « Des firmes dans lesquelles les chefs d'entreprises assurent personnellement les responsabilités financières, techniques et sociales quelque soit leur forme juridique. Selon le critère le plus usité, les petites et moyennes entreprises sont de 10 à 500 salariés, moins de 10 salariés, il s'agit d'une entreprise artisanale, les petites entreprises " incluses dans les PME " sont celles qui emploient de 10 à 50 salariés »⁴

1.1.2 Définition selon les pays :

- ✓ Dans les pays développés :

- ✓ En France :⁵

La France se base sur un certain nombre de données afin de déterminer la catégorie d'entreprise nous comptons :

- l'effectif doit correspondre au nombre d'unités de travail par année (UTA).
- le chiffre d'affaires retenu est calculé hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et hors autres droits ou taxes indirects.
- le total de bilan est considéré pour sa valeur consolidée au sein du périmètre de définition de l'entreprise.

En France, la PME est l'entreprise dont le dirigeant s'occupe personnellement et directement des obligations financières, techniques, sociales, administratives et morales. Que d'une part occupent moins de 250 personnes et d'autre part ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Par la suite, la France adopte la définition du tableau ci-dessous.

Tableau N°1 : définition de la PME en France :

Critères	Nombre de salariés
Micro entreprise	0 à 9

³ Alain BORDERIE, « Financer les PME autrement », Maxima, Paris, 1998, P 18

⁴ FEREDERIK TEULON, vocabulaire économique, collection que sais-je, Edition Alger, 2007 P 12.

⁵ Article 2 Et article 3 Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Très petite entreprise	10 à 19 ou encore 0 à 19
Petite entreprise	20 à 49 ou encore 0 à 49
Moyenne entreprise	50 à 249
PME	0 à 249

Source: Décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008 et Levratto Nadine, p.4.

✓ Aux États-Unis :⁶

Les États-Unis adhèrent à différentes définitions des PME et des politiques, qui varient d'un secteur à l'autre :

Le secteur de l'industrie :

- le nombre de salariés est de 1 à 499 pour les moyennes entreprises et de 1 à 49 pour les petites.
- Et Le critère économique pris en compte est les recettes annuelles des ventes variant dans ce secteur de 0 à 21,5 millions de dollars avec un seuil limite à 2,5 millions de dollars pour la petite entreprise.

Le secteur du commerce :

- Le nombre de salariés est identique avec le secteur de l'industrie.
- Les recettes annuelles Pour les petites firmes, ne doivent pas dépassés 7 millions de dollars et pour les moyennes ce seuil est de 7 à 25 millions de dollars.

Le secteur de la vente au détail et le secteur agricole :

- le nombre de salariés n'est pas pris en compte dans ces deux secteurs. C'est uniquement les recettes qui vont définir si l'entreprise est considérée comme étant de petite ou de moyenne taille, ou si elle est exclue des limites de la définition.

✓ Au Japon :⁷

⁶ Yafes UYARCI, thèse de doctorat, « Les dynamiques des PME en Turquie : structuration et développement régional étudiés à partir de la confédération TUSKON », UNIVERSITÉ DE STRASBOURG. Page 100.

⁷ :Yveline Lecler « Les petites et moyennes entreprises japonaises et la régulation de l'activité des grandes entreprises ». Année 1981, page 42.

La loi fondamentale sur les PME (1963) place la coupure à 300 salariés pour l'industrie manufacturière et à 50 pour le commerce et service. En termes de capital, la distinction est à 50 millions de yens pour l'industrie et à 10 millions de yens pour le commerce et les services.

A partir de cette loi on constate que l'approche est un peu différente au Japon. En effet, la définition de la PME se base sur les critères suivants :

- ✓ le secteur (Industrie, Commerce, Service...).
- ✓ Le nombre de salariés
- ✓ le capital de l'entreprise.

Tableau n°2 : Définition de la PME au Japon.

Secteur	Salariés	Capital d'investissement
Industrie manufacturière	300 salariés	50 millions de yens
Commerce et services	50 salariés	10 millions de yens

Source : Elaboré par nous-mêmes à partir des informations citées plus haut.

- ✓ Dans les pays en développement :

- ✓ Au Maroc : ⁸

On entend par petite et moyenne entreprise, ci-après dénommée PME, toute entreprise gérée et / ou administrée directement par les personnes physiques qui en sont détenue à plus de 25 % du capital ou des droits de vote par une entreprise ou conjointement par plusieurs entreprises ne correspondent pas à la définition des PME. Ce seuil peut, toutefois, être dépassé lorsque l'entreprise est détenue par des fonds collectifs d'investissement, des sociétés d'investissement en capital, des organismes de capital risque, des organismes financiers habilités à faire appel à l'épargne publique - à condition que ceux-ci n'exercent, à titre individuel ou conjointement, aucun contrôle sur l'entreprise.

Néanmoins, les PME doivent répondre aux deux conditions suivantes :

- Avoir un effectif permanent ne dépassant pas 200 personnes.
- Avoir réalisé, au cours des deux derniers exercices :

⁸ Maroc - Loi n°2000-53 formant charte de la PME.

- Soit un chiffre d'affaires hors taxes inférieur à 75 millions de DH.
- Soit un total de bilan inférieur à 50 millions de DH.

Tableau n°3 : définition de la PME au Maroc

Types d'entreprise	Effectif	Chiffre d'affaire	Total du bilan
Petite et moyenne entreprise	≤ 200 personnes	< 75 millions DH	< 50 millions DH

Source : Elaborez par nous-mêmes à partir des informations citées plus hau

✓ En Tunisie :

En Tunisie, il n'existe pas de définition harmonisée des PME (Banque européenne d'investissement, 2015).

Cependant, nous allons la définir selon deux différents cadres juridiques :

- ✓ Les petites et moyennes entreprises sont définies comme : Toute entreprise dont le volume d'investissement ne dépasse pas quinze millions de dinars y compris les investissements d'extension et les fonds de roulement. ⁹
- ✓ Sont considérées comme petites et moyennes entreprises, conformément aux recommandations du conseil interministériel du lundi 13 mars 2006, les entreprises dont les critères d'actifs immobilisés nets et d'effectif n'atteignent pas les seuils 4-suivants:¹⁰
 - Quatre millions de dinars en ce qui concerne le montant d'actifs immobilisés nets;
 - Et 300 personnes en ce qui concerne l'effectif total.

✓ En Algérie : ¹¹

⁹ Décret n° 2017-389 relatif aux incitations financières au profit des investissements réalisés dans le cadre de la loi de l'investissement. Page 1100.

¹⁰ Bulletin du Conseil du marché financier (CMF) n° 2588 du 03 Mai 2006.

La loi n°2017-02 du 10 janvier 2017 définit la petite et moyenne comme suit : « La PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services : employant une (1) à deux cent cinquante (250) personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre (4) milliards de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel n'excède pas un (1) milliard de dinars algériens ».

La moyenne entreprise quant à elle est définie comme « une entreprise employant de cinquante (50) à deux cent cinquante (250) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre quatre cent (400) millions de dinars algériens et quatre (4) milliards de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel est compris entre deux cent (200) millions de dinars algériens et un (1) milliard de dinars algériens ».

La petite entreprise « est définie comme une entreprise employant de dix (10) à quarante-neuf (49) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre cent (400) millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas deux cent (200) millions de dinars algériens compris entre deux cent (200) millions de dinars algériens et un (1) milliard de dinars algériens » .

- La très petite entreprise : « est définie comme une entreprise employant de un (1) à neuf (9) personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à quarante (40) millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas vingt (20) millions de dinars algériens ».

12

Tableau N°4 : Définition de la PME en Algérie.

Entreprise	Effectif	Chiffre d'affaire	Total du bilan
Moyenne entreprise	50-250	400 millions - 4 Milliard	200millions - 1 Milliard
Petite entreprise	10-49	N'excède pas 400 millions.	N'excède pas 200 millions
Micro entreprise	1-9	Inférieur à 40 millions	N'excède pas 20 millions

Source : Elaborez par nous-mêmes à partir des informations citées plus haut.

¹¹ Art. 5, 8, 9,10 de la Loi n° 17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise.

1.2 Classification des PME :

1.2.1 Classification selon le caractère juridique :

1.2.1.1 L'entreprise privée :

privée lorsque sa propriété est privée et que son capital appartient à une seule personne ou à une famille... il existe 5 types d'entreprises privées :

- Entreprises individuelles : c'est une entreprise petite de taille, avec un seul est dite propriétaire qui à la possibilité de s'inscrire en tant que commerçant, artisan, ou agriculteur. Néanmoins, il est le seul responsable du patrimoine et des dettes de l'entreprise.
- L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée : L'EURL est une entreprise constituée d'une seule personne, l'associé est libre dans la fixation de son capital, et ses biens personnels seront indépendant de son entreprise.
- La société à responsabilité limitée (SARL) : est une société de capitaux, le nombre des associés ne peut être supérieur à cinquante (50). Elle se caractérise par le fait que chaque associé supporte sa responsabilité à hauteur de son apport.
- La société en nom collectif (SNC) ¹³: C'est une société de personnes généralement de type familial dont le nombre minimal d'associés est de 2, sans exigence minimal du capital social.
Sa gérance appartient à tous les associés et ils ont tous la qualité de commerçant et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales.
- La société par actions SPA ¹⁴: La société par actions est la société dont le capital est divisé en actions et qui est constituée entre des associés qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Le nombre des associés ne peut être inférieur à sept (07). Le capital social doit être de cinq (05) millions de dinars au moins si la société fait publiquement appel à l'épargne, et d'un (01) millions de dinars au moins dans le cas contraire.

¹³ Art. 553 et 551 du code de commerce/ Décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993).

¹⁴ Art. 592 et 594 du même code.

1.2.1.2 Les entreprises publiques :

« Les entreprises publiques économiques sont des sociétés commerciales dans lesquels l'Etat ou toute personne morale de droit public détient directement ou indirectement la majorité du capital social. Elles sont régies par le droit commun ». ¹⁵

L'entreprise publique se caractérise par : ¹⁶

- La propriété et sa gestion relevant de l'Etat.
- Son fonctionnement n'est pas guidé spécialement par la recherche du plus grand profit mais par la recherche de l'intérêt général. Ce qui justifie l'avalanche des déficits.
- L'entreprise publique répond plus à une vision idéologique qu'à une préoccupation économique.

1.2.1.3 Les entreprises coopératives¹⁷:

La coopérative est une institution financière, à but non lucratif, qui appartient à ses membres. Elle est gérée selon des principes mutualistes. Elle a pour but d'encourager l'épargne et d'utiliser des fonds mis en commun par ses membres pour leur accorder des prêts et leur fournir des services financiers. La coopérative est une société à capital variable dotée de la personnalité morale.

La coopérative est une société à capital variable dotée de la personnalité morale.

1.2.2 Classification des entreprises par activité : ¹⁸

1.2.2.1 Selon les secteurs :

L'économiste britannique Colin Clark dans son ouvrage intitulé : les Conditions du progrès économique (The Conditions of Economic Progress, 1947) classe les entreprises en 3 grands secteurs d'activité:

- Le secteur primaire : Sont les entreprises spécialisées dans l'exploitation des ressources naturelles, il correspond aux activités agricoles et aux industries extractives.
- Le secteur secondaire : Rassemble les entreprises transformatrices de matières

¹⁵ <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/38278> consulté le 20-08-22 à 15h41.

¹⁶ Mr. Mohamed Seghir BERRACHED « La PME-PMI et mutation systémique » mémoire de Magister, 2009,P.62.

¹⁷ Art. 2. De la Loi n° 2007-01 du 9 Safar 1428 correspondant au 27 février 2007 relative aux coopératives d'épargne et de crédit, p. 3.

¹⁸ Chantal Bussenault et Martine pretet. «Organisation et gestion d''entreprise » Tome 1, octobre 1997 page6-8.

premières et celles spécialisés dans la production industrielle (industries manufacturières, automobile, construction).

- Le secteur tertiaire : Inclut les industries productives de services, il se compose : de services marchand et services non marchand (transports, restauration, administration publique, assurances...).

« Au sein du domaine des services, on isole parfois un secteur « quaternaire » rassemblant les entreprises qui offrent des services aux autres entreprises : informatique, sécurité, conseil, ce secteur connaît un fort développement »

L'intérêt de cette classification réside dans la structure qu'elle offre pour la répartition de la population active et dans sa correspondance avec le degré de développement des économies

1.2.2.2 Selon les secteurs d'activité, les branches, et les filières :

Un secteur d'activité regroupe les entreprises qui ont la même activité principale. Le regroupement par branche d'activité est peut être plus opérationnelle. Une branche englobe des unités de production qui fournisse un même produit de la nomenclature des biens et services.

1.2.3 Classification selon la dimension :

La dimension est sans doute le critère le plus pertinent pour comparer des firmes. Les indicateurs quantitatifs sont nombreux et dépendent de l'angle sous lequel on appréhende les entreprises par exemple :

- Puissance commerciale : chiffre d'affaires
- Puissance financières : importance du capital social, capitaux propres, bénéfice net, marge commerciale nette, cash-flow.
- Force de travail : effectif employé, qualifications, rémunérations.

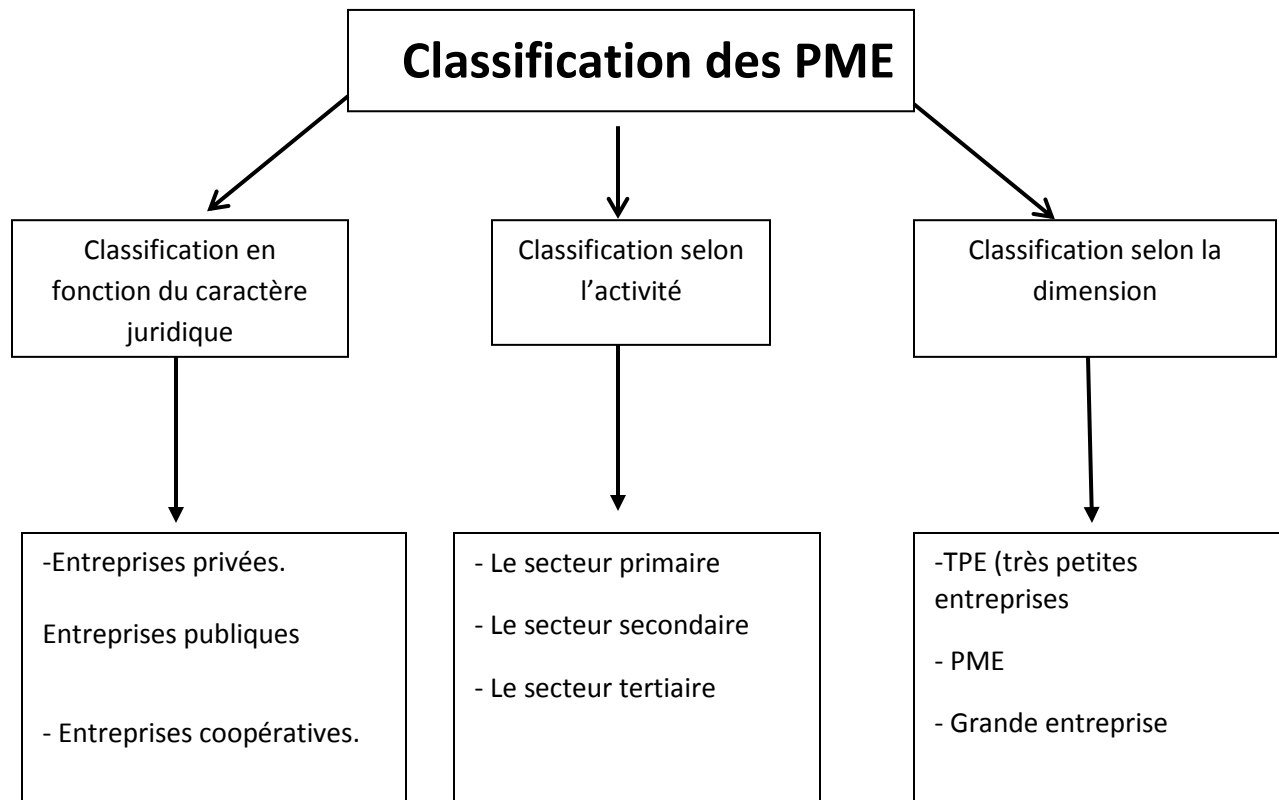
Les critères relatifs à la taille permettent des comparaisons interbranches et /ou internationales sur le degré de concentration des entreprises, les formes et les modes de développement de l'appareil productif.

Les indicateurs quantitatifs ne permettent pas toujours de cerner la réalité de l'entreprise on leur préférera parfois des indicateurs qualitatifs, plus complexes à identifier et mesurer mais plus significatifs : responsabilité du chef d'entreprise, autonomie de décision, nature des relations, structure...etc.

La classification selon la dimension conduit à distinguer :

- TPE : pas ou très peu de salariés
- PME : jusqu'à 500 salariés.
- Les grandes entreprises

Schéma n°01 : Classification des PME



Source: Elaborez par nous-même à partir des informations cite plus haut.

2 Section 02 : Les atouts et faiblesses des PME et leurs différentes caractéristiques :

2.1 Les atouts et faiblesses des PME :

2.1.1 Les atouts des PME : ¹⁹

Les PME possèdent un bon nombre d'atouts qu'elles peuvent mettre en avant pour en tirer un maximum de profits. Il s'agit entre autres de :

¹⁹ Abid Abd el ouahab « le financement des PME en Algérie » mémoire de Master en entrepreneuriat et développement international .page.14-15 année 2013-2014.

- La stratégie intuitive :

La stratégie est implicite et très souple, les décisions sont directe est appliquées rapidement.

- La petite taille :²⁰

Caractérisée par des contacts directs, une distance hiérarchique moindre, des relations de travail plutôt informel et elles ne sont pas très exigeantes en termes de capitaux et de technologie. La PME s'oppose en cela à la grande entreprise plus anonyme, fortement hiérarchisée et formalisée.

- La concentration de l'effort :

D'une manière générale, il n'y a qu'un seul marché ou qu'un seul segment que les PME maîtrisent bien, ce qui leur donnera en permanence une vision claire de leur propre développement et leur permettra d'atteindre la meilleure adéquation produit/marché.

- La centralisation de la gestion :

Les PME appartiennent majoritairement à une personne ou à une famille. Le propriétaire, qui est aussi le gestionnaire, a une stratégie intuitive, flexible et moins formelle qui lui permet de prendre des décisions rapides.

- La flexibilité :

Trop de procédures, trop de structures, trop de gestion, peuvent être à l'origine d'une augmentation de coûts et d'une perte de réactivité, donc les grandes entreprises souffrent généralement de coûts superficiels et d'un manque de réactivité féroce, mais les PME en revanche, disposent des nombreux offices entre le client et l'entreprise ce qui présentent des structures plus ouvertes et plus accessible à tout type de communication directe. En effet, leurs clients ont d'ailleurs souvent un interlocuteur dédié.

2.1.2 Les faiblesses des PME :²¹

Les PME ont à faire face à des faiblesses spécifiques que l'on peut regroupé autour des points suivant :

- Difficulté financière :

²⁰ Houria sekkal épouse Mahdjoub « forces et faiblesses de la petite et moyenne entreprise privée algérienne dans le contexte des réformes économiques » mémoire de magister P15, 2011-2012.

²¹ <https://wikimemoires.net/2011/03/faiblesses-de-la-pme-petite-et-moyenne-entreprise/> consulté le 05/09/2022 à 19h23.

Les PME ont souvent des difficultés à trouver des capitaux tant pour leurs démarrages que pour leur croissance, en raison du caractère familial de l'entreprise et des réticences des établissements financiers à leur prêter de l'argent.

- Problème de gestion :

Le problème de gestion reste le problème le plus fondamental auquel se heurte la PME dans la quasi-totalité des pays sous-développés. Dans la plupart des cas, l'entreprise individuelle ou familiale est gérée par son propriétaire qui a rarement une formation en management ou même s'il est compétent, il ne peut à lui seul diriger l'administration, assurer efficacement le marketing, les recherches, le financement....etc. . De plus que la centralisation des pouvoirs limite largement l'expansion voire la survie de l'entreprise.

- Difficultés à suivre le marché :

La PME éprouve des difficultés en ce sens, elle reste cantonnée dans les marchés locaux, soit à cause de l'insuffisance de leurs moyens, soit pour assurer le contrôle des marchés.

- Le manque d'information :

Le manque chronique d'informations « le processus de décision se déroule en information limitée nous somme dans l'univers simonien de la rationalité limitée ». ²² Parce que la PME n'a aucun moyen de se procurer systématiquement de larges informations, le dirigeant de la PME est souvent en état de myopie face à l'environnement.

- Les contraintes technologiques :

Pour créer une entreprise, il faut maîtriser la technologie et les équipements nécessaires pour son bon fonctionnement et donc il faut garantir un certain savoir-faire.

2.2 Caractéristique des PME :

2.2.1 Les petites et moyennes entreprises (PME) selon la banque européenne d'investissement (B.E.I) se caractérisent par : ²³

- Effectif inférieur ou égal à 500 salariés.
- Capital social non détenu à plus de tiers.
- Le chef assume personnellement et directement les responsabilités financières, techniques, sociales et morales quelle que soit sa forme juridique.

²² M. Marchesnay « le management des petites entreprises » : de management stratégie et organisation p.427

²³ MELBOUCI. Belhout Leila « économie de l'entreprise algérienne » page 173.

- Les PME ont un caractère familial.
- Les PME théoriquement constituent les lieux privilégiés d'innovation.

2.2.2 caractéristiques propres aux PME des pays en développement et en transition : ²⁴

Les PME jouent un rôle particulièrement important dans les pays en développement et en transition. Elles constituent une source majeure d'emplois, de revenus et de recettes à l'exportation. Si elles ont à faire face aux mêmes difficultés que les PME du reste du monde, les PME des pays en développement pâtissent plus encore que les autres de la piètre qualité des capacités humaines et institutionnelles mises à leur disposition et tardent à recueillir tous les bénéfices qu'elles sont en droit d'attendre de la mondialisation. Les difficultés auxquelles elles se heurtent sont notamment :

- Leur faible capacité de faire entendre leur voix au stade de la formulation de l'action gouvernementale et l'absence de dialogue institutionnalisé entre les secteurs public et privé.
- Des préjugés défavorables à propos du secteur privé et une défiance réciproque entre les secteurs public et privé.
- L'absence de législation adéquate sur les droits de propriété et de moyens pour la faire respecter, qui compromet l'accès au crédit, en particulier pour les femmes.
- Le manque d'informations (sur les marchés, les normes, les barrières à l'entrée et à la sortie et les obstacles interdisant l'accès aux marchés), de données statistiques pertinentes et d'institutions de soutien.
- La prépondérance des entreprises détenues par l'État et le rôle prédominant du secteur public dans la promotion des exportations et de l'investissement.
- Le pourcentage élevé de micro-entreprises, poids du secteur informel, la complexité des réglementations et l'absence d'incitations pour les entreprises du secteur informel à rejoindre le secteur formel.

²⁴ Revue de l'OCDE sur le développement 2004/2 (n°05) « Caractéristiques et importance des PME » page 9.

3 Section 03 : Evolution, rôle des PME en Algérie et les sources de financements :

3.1 Evolution des PME en Algérie :

L'essor des PME est relativement récent en Algérie. La majorité des PME a été créée au cours de la période 1995-2000. Avant 1990, le nombre annuel de création de PME était largement inférieur à 1000 par an. Il atteint presque 5000 en 1994 et dépasse les 1 000000 en 2019. ²⁵

Les statistiques du dernier bulletin de l'information de la PME délivrée par le ministère de l'industrie montrent que le secteur de la PME en Algérie est en plein essor. En effet, la population totale des PME durant l'année 2021, est de 1 267 220 PME, et qui est supérieur au nombre total de la PME des années précédentes. Le tableau suivant permet de chiffrer l'évolution de cette entité durant les années de l'étude qui s'étend de 2019 jusqu'à 2021.

Tableau n° 05 : Evolution des PME en Algérie durant 2019-2021.

Type d'entreprises	2019	2020	2021
1. PME privées			
Personnes Morales	659 573	678 057	709 571
Personnes physiques	512128	531 195	557 424
S/Total 1	1 171 701	1 209 252	1 266 995
2. PME publiques			
Personnes morales	244	239	225
S/Total 2	244	239	225
Total des PME	1 171 945	1 209 491	1 267 220

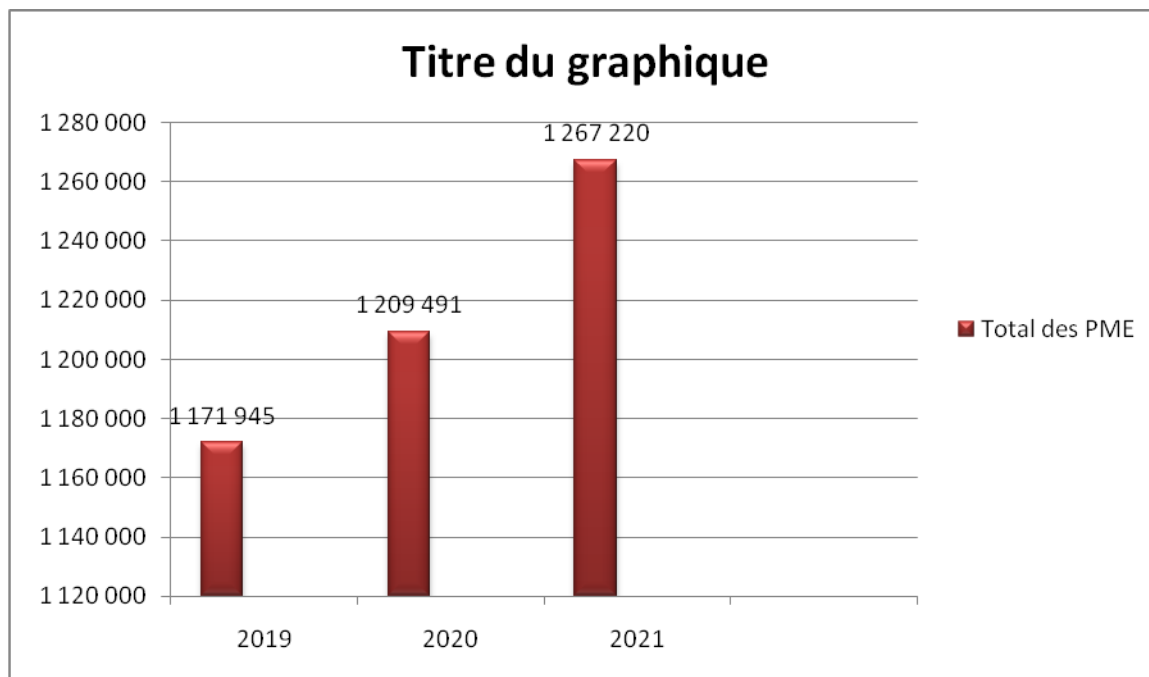
²⁵ RAHMANI YAMINA & BENYAHIA-TAIBI GHALIA Les PME privées ; Un levier pour le développement économique en Algérie.

Source : Elaborez par nous-mêmes à partir des Bulletins d'information statistique de la PME N° 35, 37,39.

En analysant le tableau n°5 nous avons constaté que le nombre de PME privées ne cesse d'accroître durant cette période prouvant ainsi que la plupart des secteurs sont dominés par ce type d'entreprise. En effet, les PME privées sont passées de 1 171 701 en 2019 à 1266 995 en 2021

Par contre, le secteur public est passé de 244 entreprises en 2019 à 225 entreprises en 2021 soit une diminution de 19 entreprises.

²⁶Figure n°1 : Nombre des PME en Algérie durant 2019-2021.



Source : réalisé à partir des données du tableau n°5

Comme nous pouvons le constater sur le graphe ci-dessus le nombre total des PME a augmenté de 95275 PME durant la période 2019 et 2021. Ce qui est une augmentation considérable vu la crise sanitaire qu'avait vécue l'Algérie ainsi que le monde entier durant cette période, et que presque tous les secteurs, économique, social, financier... étaient fermés.

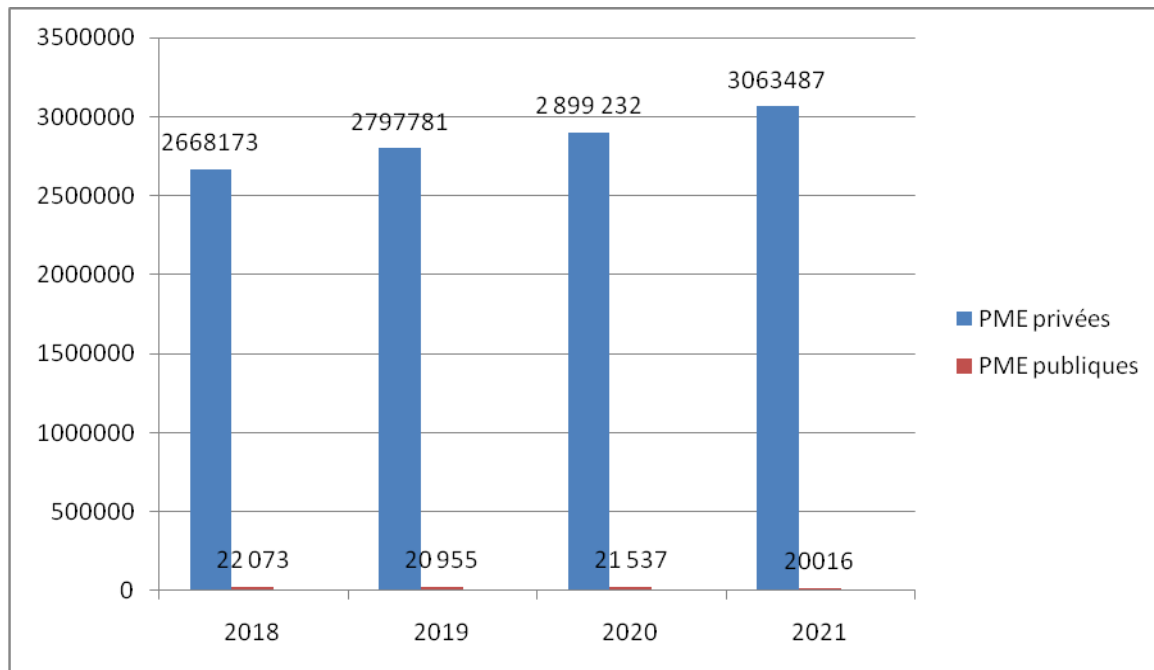
3.2 Le rôle et l'importance des PME en Algérie :

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle économique et social très important en Algérie. En effet elles aident à : La création d'emploi, La création de la valeur ajoutée et à la distribution des revenus.

3.2.1 Création d'emploi :

La tendance constatée ces dernières années dans l'évolution du taux de chômage en Algérie continue à s'inscrire globalement à la baisse, et c'est en grande partie grâce à la contribution du secteur PME à créer de l'emploi, plus particulièrement par le secteur privé et les artisans ²⁷

Figure 2 : Evolution des emplois déclarés par type de PME en Algérie durant la période 2018-2021



Source : Figure établie à partir des Bulletins d'information statistique de la PME n° 35, 37,39.

D'après le graphe, nous constatons que le nombre de postes générés par le secteur privés ne cesse d'augmenter. En effet, le chiffre est passé de 2668173 à 3063487 durant la période 2018-2021 soit une augmentation de 395314 emplois.

²⁷ RAHMANI YAMINA & BENYAHIA-TAIBI GHALIA « Les PME privées ; Un levier pour le développement économique en Algérie Private SMEs; A lever for economic development in Algeria » P. 25.

Par contre, le secteur public a enregistré une diminution dans le nombre de personne employé ceci s'explique par la décroissance du nombre de PME publique. En effet, le nombre d'emploi était de 22 073 en 2018 et de 200 16 en 2021 soit une régression de 2057.

3.2.2 Création de la valeur ajoutée :

La valeur ajoutée se mesure par la différence des biens qu'elle vend et ce qu'elle a dû acheter pour produire ces ventes.²⁸ Et les PME jouent un rôle très important dans la création de cette dernière

Le tableau et le graphique suivant illustre bien l'évolution de la valeur ajoutée hors Hydrocarbures durant la période 2018-2020

Tableau n° 6 : Evolution de la valeur ajoutée par secteur d'activités hors hydrocarbures durant la période 2018-2020

Unité : Milliard dinar algérien

Secteur d'activités	2018	2019	2020
Agriculture	2421,6	2529,1	2598,5
BTPH	2254,1	2400,4	2285,1
Transport et communication	2157,1	2244,9	2044,1
Services fournies aux entreprises	264,9	281,2	292,5
Services fournis aux ménages	285,0	307,8	305,4
Hôtels-café-restaurants	279,4	304,2	193,8
Cuir et Chaussures	3,1	3,3	3,2

²⁸ Gharbi, les PME/PMI en Algérie : états des lieux, cahier de laboratoires de recherche sur l'industrie et l'innovation université du littoral coté d'opale, documents de travail n°238, mars 2011, p09.

Commerce	2493.0	2445,8	1987,2
Total	10185.2	10239.7	9709.8

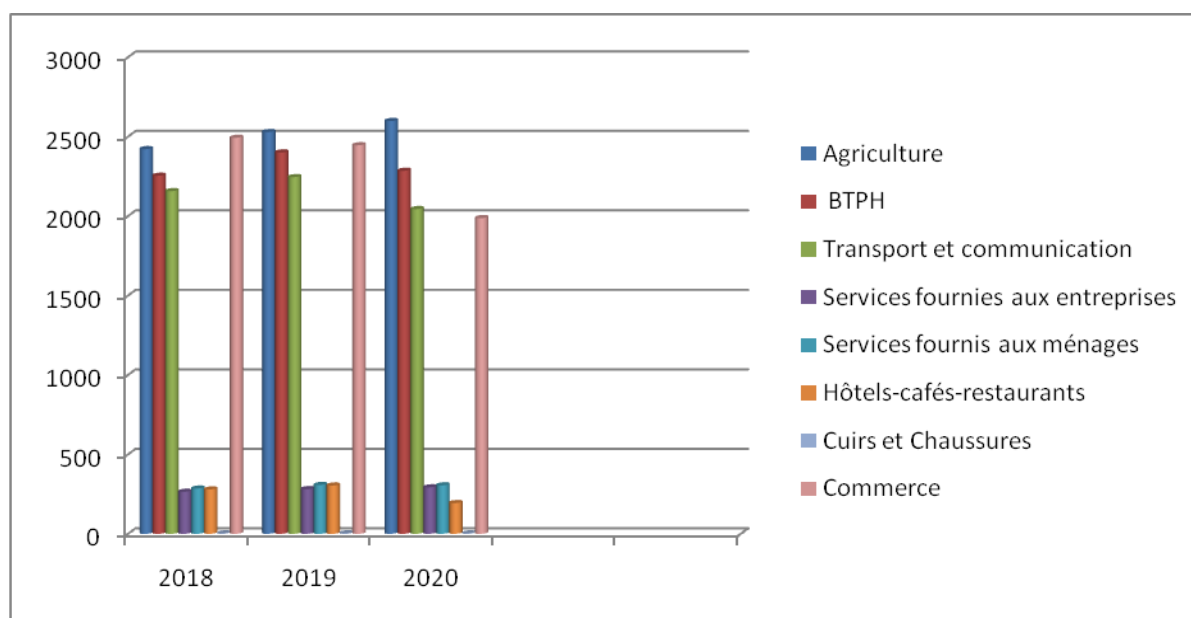
Source : élaborés par nous-mêmes à partir des comptes économiques en volume N°900 et N° 934

A partir du tableau suivant on constate que les PME privées ont contribué à la création de valeur ajoutée durant la période 2018-2020.

Durant la période 2018-2019 on remarque qu'il y a une croissance dans presque tous les secteurs, sauf le secteur du commerce qui a baissé de 2493.0 milliard de dinars à 2445.8.

Par contre la période 2019-2020 s'est caractérisée par une décroissance dans presque tous les secteurs à l'exception du secteur de l'agriculture et Services fournis aux entreprises. Cette baisse s'explique par la pandémie qu'a vécu le monde entier y compris l'Algérie. En effet, face à cette crise sanitaire l'Etat avait pris comme précaution le confinement et la fermeture de tous les secteurs. D'ici on peut comprendre la cause de la forte baisse de la valeur ajoutée durant l'année 2019-2020 dans les secteurs : de transport et communication, des hôtels-café-restaurants, et le commerce également.

Figure n° : 2 : Evolution de la valeur ajoutée par secteur d'activités hors hydrocarbures



Source : Elaborer par nous même à partir des informations du tableau n°05.

3.2.3 Distribution des revenus : ²⁹

La valeur ajoutée créée par chaque PME/PMI recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui ont été rendus au cours du processus de production et au fonctionnement des administrations. La valeur ajoutée servira à :

- Rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers (il s'agira alors des salariés, de dividendes ou d'intérêts).
- Contribuer au fonctionnement des administrations en particulier en versant des impôts.

3.3 Sources de financement des PME

3.3.1 Le financement interne :

Le financement interne est principalement constitué des apports du dirigeant et de ses proches il consiste à faire appel aux ressources propres de l'entreprise sans avoir recours à l'endettement. Néanmoins, ce type de financement se révèle le plus souvent limitée et insuffisant.

3.3.1.1 L'autofinancement :

Appelé par Gurley J.G, Shaw E.S « self-finance », en termes plus courants l'autofinancement. Il constitue un moyen fort important du financement. Ils se caractérisent par l'absence du couple d'opérations « placement-endettement » et par un degré de liquidité nul.³⁰ Ce dernier représente la différence entre la capacité d'autofinancement et les dividendes distribués au cours de l'exercice.³¹

Il est considéré comme un mode de financement privilégié des entreprises, étant donné que c'est le plus simple à mettre en œuvre et qu'il n'encourt aucun frais.

L'autofinancement présente certains avantages, sur le plan stratégique il confère à l'entreprise un degré de liberté en matière de choix d'investissements, et sur le plan financier il constitue un facteur d'indépendance financière appréciable, étant donné que son coût financier est nul et elle ne rend pas dépendante à un tiers. Par contre, L'autofinancement peut également présenter parfois des inconvénients et cela en étant insuffisant pour couvrir tous les besoins de fond d'entreprise.

²⁹ Idem. Page 10.

³⁰ BOUZAR Chabha, cours « ECONOMIE BANCAIRE APPROFONDIE » master 1. Page 10.

³¹ Fadoua Anairi, Doctorante en Sciences Economiques et Gestion « Sources De Financement Des Petites Et Moyennes Entreprises (PME) Et Contraintes De Survie » Université Mohammed V de Rabat, Maroc page 321.

Si cette dernière ne fait pas appel à l'épargne extérieure, elle peut être conduite à étaler ses dépenses sur une période trop longue ou à choisir des investissements de taille modeste.³²

3.3.2 Le financement externe :

Les PME ayant des besoins croissants de financement et des ressources internes insuffisantes, sont contraintes de recourir aux fonds externes. En effet, l'endettement est la première source de financement externe auxquelles les PME font appel.

Il existe deux types de financement externe : direct (primaire) et indirect (secondaire).

3.3.2.1 Le financement direct (ou primaire) :

Pour répondre à ses besoins de financement, l'entreprise peut solliciter directement les agents à capacité de financement sur le marché financier. Celui-ci constitue, en effet, le moyen par lequel l'entreprise dispose des capitaux nécessaires lui permettant de couvrir ses besoins de financement.

- Le marché financier : ³³

Le marché financier est un lieu où se négocient et s'échangent les titres ou valeurs mobilières (actions/obligations). Il s'agit d'un marché direct de financement où se rencontrent les agents en capacité de financement et ceux ayant un besoin de financement.

Sur les marchés financiers, nous distinguons généralement deux types de titres financiers à long terme :

- Actions : Une action correspond à une part de capital d'une société et représente un droit de propriété.
 - Obligations : ce sont des titres de créance qui peuvent être émis par les entreprises publiques ou privées, l'Etat ou les établissements de crédits.
- Avantages de se financer sur le marché financier :
 - Le financement s'effectue sur une plus grande échelle à un coût moindre, car beaucoup d'agents à capacité de financement peuvent être touchés dans un environnement de plus grande transparence.

³² SERRAH Anis, mémoire de Master « Crédit d'investissement à la PME algérienne Cas : Dispositif CNAC de Tizi-Ouzou ». P. 39-40

³³ M.SAM « Introduction aux marchés financiers » Module : marchés financiers internationaux, spécialité EMB P. 1 et 2.

- Les titres primaires, désormais standardisés, sont négociables sur un marché secondaire. Ces titres sont alors appelés instruments financiers et sont constitués de titres de créances négociables, de titres de propriété, de parts ou d'actions d'organismes de placement et d'instruments financiers à terme.
- le nombre de titres susceptibles d'être émis est suffisamment large pour conduire à la diversification que recherchent les investisseurs et les épargnants

3.3.2.2 Le financement indirect (secondaire) :

Dans le financement indirect les entreprises passent par des intermédiaires, les banques par exemple, pour emprunter les capitaux nécessaires. En Algérie les intermédiaires financiers sont les banques commerciales, les établissements financiers et les sociétés d'assurance.

- **Emprunt bancaire :**

L'emprunt bancaire est un financement indirect auquel les PME ont souvent recours pour se financer, il permet d'atténuer les insuffisances des capitaux propres dont souffre généralement les PME, il est également d'une importance majeure et ce pour l'échéance donnée aux entreprises pour rembourser leurs dettes

Les banques proposent des emprunts bancaires qui se différencient par les durées, les modalités de remboursement, les taux d'intérêt, les garanties...on cite :

- **Crédit à court terme : (crédits d'exploitation) :**

Les crédits à court terme sont destinés à couvrir les décalages existant essentiellement entre les dépenses et les recettes d'exploitation. Autrement dit, Ils servent à financer les insuffisances de fonds de roulement et les ralentissements saisonniers des affaires...³⁴

- Le crédit de trésorerie :³⁵ Le financement par crédit de trésorerie contient trois grandes catégories (Sauvageot, 2003, p. 118;120) :
 - Crédits de trésorerie, non spécialisés et non mobilisables.
 - Crédits de trésorerie, spécialisés et mobilisables.
 - Crédits de trésorerie, non spécialisés et mobilisables.
 - Le financement par mobilisations des créances :
 - Le financement par mobilisation de créances peut avoir plusieurs formes telles que l'escompte, la cession (daily), la LCR, l'affacturage (Sauvageot, 2003, p. 114;116).

³⁴ Philippe Rousselot, Jean-François Verdié « Chapitre : 04 : Décisions de financement à court terme » 2017

- Crédit à moyen terme : (crédits d'investissement) : ³⁶

Les CMT peuvent être d'une durée allant de 2 à 7 ans avec une période de différé de paiement adaptée à l'activité de chaque entreprise allant de 01 à 03 ans. Ce type de crédit permet de financer le matériel et l'outillage, et certaines constructions de faibles coûts. Il n'est accordé qu'à un pourcentage de 70% l'entreprise doit financer le reste avec son propre capital ou faire appel à un autre organisme financier. Il existe trois types de crédit à moyens terme :

- Les crédits réescomptables.
- Les crédits mobilisables.
- Les crédits non-mobilisables.
- Crédit à long terme : (crédits d'investissement) :
- Les crédits à long terme sont d'une durée allant de sept(7) à vingt(20) et sont destinés à financer les investissements lourds des entreprises (construction des infrastructures et l'acquisition d'équipements...), avec une période de différé de paiement adaptée à l'activité de chaque entreprise pouvant atteindre 05 ans. Et leurs montants couvrent jusqu'à 80 pourcent du montant de l'investissement. ³⁷ Ces crédits sont généralement accordés par une banque en concours avec un établissement spécialisé. ³⁸

Les banques algériennes jouent le rôle d'intermédiaire entre l'entreprise et les autres organismes financiers spécialisés dans ce type de crédits comme : la CNEP banque spécialisée dans le drainage de l'épargne publique et la BAD e dispose de ressource à long terme (emprunts obligataires).

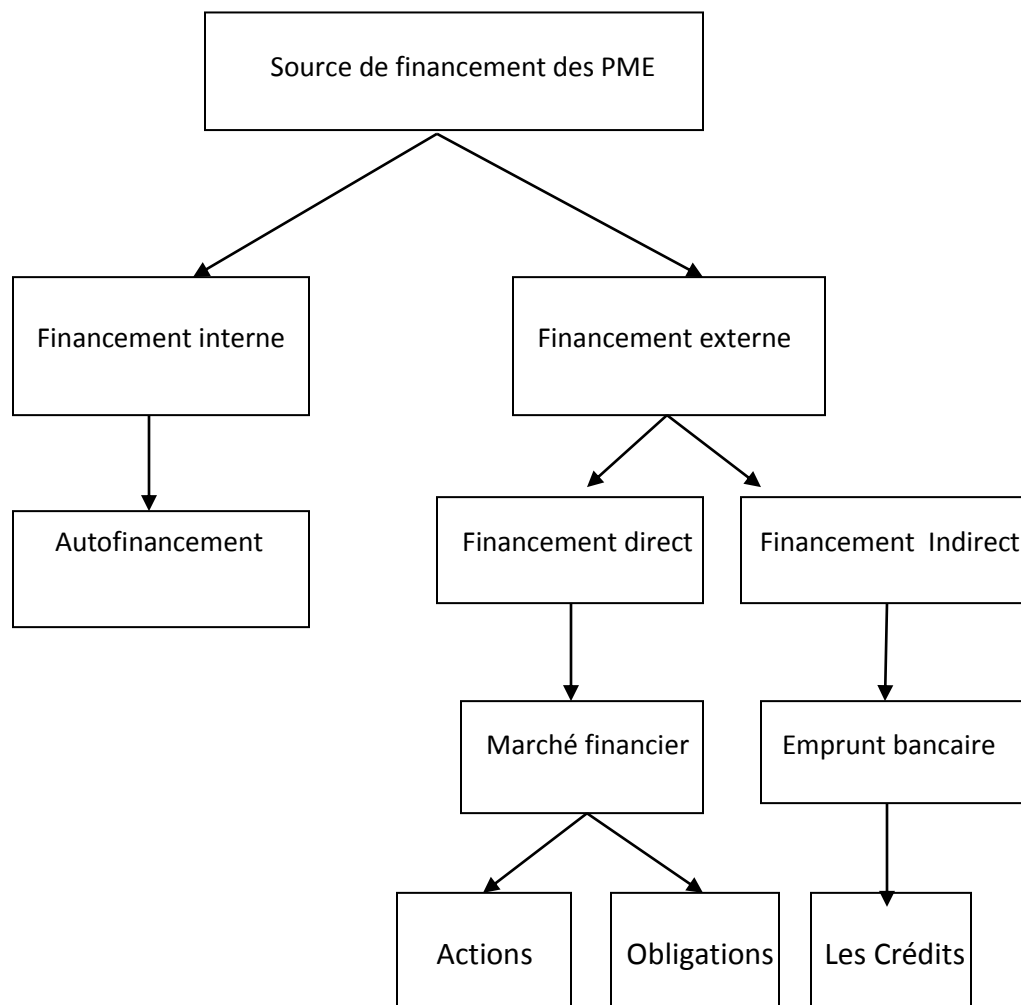
Schéma N° 02 : Sources de financement des PME

³⁵ Fadoua Anairi, Op. cit page 324 et 325.

³⁶ <https://www.bna.dz/fr/credits-a-moyen-terme.html> (consulté le 13/09/22 à 21h23)

³⁷ <https://www.bna.dz/fr/credits-a-long-terme.html> (consulté le 13/09/22 à 22h02).

³⁸ Oussaid, Aziz. Financement des petites et moyennes entreprises : cas des PME algériennes. Mémoire de magister en science économique, Tizi-Ouzou, université, Mouloud Mammeri, 2016, p.62.



Source : Elaborez par nous même à partir des informations citées plus haut.

Conclusion :

A travers de ce chapitre nous avons constaté qu'il n'existe pas de définition unique de la PME. En effet, chaque auteur et chaque pays la définissent d'une manière différente. Ces dernières constituent un pilier essentiel du développement du secteur économique et social des pays développés et en développement. En Algérie par exemple, elles ont contribuées considérablement à la création de l'emploi et de la valeur ajoutée.

Les petites et moyennes entreprises sont caractérisées par leur flexibilité et leurs capacités à faire face aux changements. Néanmoins, elles se caractérisent par leur fragilité financière étant donné que ses ressources sont souvent constituées du patrimoine personnel ou familial du propriétaire. En effet en phase de démarrage les PME font souvent face à des obstacles liés au financement vu la difficulté d'avoir accès aux crédits bancaires.

Et nous avons aussi constaté que suite à l'insuffisance des ressources internes (fonds propres), la PME fait appel aux ressources externes (le crédit bancaire) et ce qu'on va traiter dans le chapitre suivant.

Chapitre 02 : Le financement bancaire des PME

Introduction :

Dans le chapitre précédent on a abordé les notions des PME dans différents pays, leurs caractéristiques, on a également tiré leurs rôles, et aussi les sources de financement des PME.

L'accès au financement est l'un des principaux obstacles auxquels les PME sont confrontées, tout particulièrement lors du démarrage de l'activité économique.

Les PME font appel à des institutions financières telles que les caisses d'épargne, l'établissement financier et les banques ces dernières restent les plus privilégiés par les PME, c'est ainsi que s'explique la relations entre la banque et les PME qui est celle d'octroyer les crédits et d'assurer le financement des projets de ces dernières cependant ce type de financement est particulièrement risqué c'est pourquoi avant que le banquier prend la décision de financer ou pas un projet en question afin de se prémunir des risques associés.

Dans ce chapitre nous traiterons l'une de ses sources de financement qui est * Le financement bancaire des PME*

Ainsi ; nous allons diviser notre chapitre en trois sections, qui sont les suivantes :

La première : Les organismes d'appuis des PME.

La deuxième : Généralités sur la banque.

La troisième : Aperçu sur les crédits d'investissement.

Section 01 :Les organismes d'appuis des PME :

A savoir le rôle que peut jouer les petites et moyennes entreprises dans l'absorption du chômage et la création de la richesse. L'Etat a engagé des politiques en faveur des structures d'aides, sous formes d'agences nationales chargées de l'exécution des politiques publiques d'assistance et de soutien à la création d'entreprises, on traite ici les dispositifs les plus importants mis en place par l'Etat pour promouvoir les PME à savoir ; (ANSEJ, ANDI, CNAC, ANGEM...).

1 ANSEJ (Agence Nationale du Soutien à l'emploi des jeunes) :

1.1 Définition :³⁹

L'ANSEJ est l'un des dispositifs les plus importants et les plus sollicités. Il a été créé en 1996. Réservé aux jeunes chômeurs portant des idées de projet de création d'entreprise et qui ont un âge compris entre 19 et 35. L'agence dispose d'un réseau de 5 antennes implantées dans toutes les Wilayas du pays ainsi que d'annexes situées dans certaines localités.

Ce dispositif couvre les étapes de création, de lancement, et d'extension, néanmoins il concerne seulement les projets dont le coût global est de 10 millions de dinars.

L'ANSEJ propose deux formules de financement :

-Le financement mixte : dans ce type de financement, on trouve les apports personnels du créateur d'entreprise et de l'ANSEJ.

-Le financement triangulaire : il est constitué des apports personnels du jeune entrepreneur, du crédit de l'ANSEJ et du crédit de la banque.

1.2 Les missions de l'ANSEJ :⁴⁰

- Soutenir, conseiller, et accompagner les jeunes promoteurs à la création d'activité.
- Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative, et réglementaire relative à leurs activités.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banque, impôts, CNAS, CASNOS...etc).
- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement.
- Assurer une formation en relation avec l'entreprise au profit des jeunes promoteurs.
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesurer pour la promotion de la création de l'extension d'activités.

³⁹ <https://www.industrie.gov.dz/?ANSEJ> (consulté le 11/09/22 à 9h12).

⁴⁰ http://ansej.org.dz/image/flayer/presentation_fr.pdf (consulté le 11/09/22 à 10h44)

1.3 Les avantages :⁴¹

Les aides consentis aux jeunes promoteurs sont en deux natures : financière, fiscale et parafiscale.

- a) Les aides financières :** elle consiste en crédit à montant qu'accorde FANSEJ aux jeunes promoteurs, ce crédit est dispensé du paiement des intérêts (il n'est pas rémunéré). Dans le cas de financement triangulaire une partie des intérêts sur le crédit bancaire est prise en charge par FANSEJ, sous forme de bonification de taux d'intérêt et selon la nature de l'activité et la localisation de l'affaire.
- b) Les aides fiscales et parafiscales :** la micro entreprise créée dans le cadre de PANSEJ bénéficie des avantages suivants :
- franchise de la TVA pour l'acquisition des biens d'équipement entrant dans la réalisation du projet.
 - Application d'un taux réduit de 5% en matière de droit de douane pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation du projet.
 - Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de construction.
 - Exonérations des droits d'enregistrements sur les actes constitutifs des micro-entreprises.
 - En phase d'exploitation du projet (pour une période de trois ans à partir de l'activité ; ou six ans pour les zones à promouvoir)
 - Exonération totale de l'impôt sur le bénéfice de société, de l'impôt sur le revenu du versement forfaitaire et de bénéfice d'un taux sur l'activité professionnelle
 - Admission au bénéfice d'un taux réduit de cotisation patronale de la macro-entreprise.

2 L'Agence Nationale du développement de l'investissement (ANDI) :

2.1 Définition ANDI :

L'Agence Nationale du Développement des Investissements est un établissement public avec

⁴¹ Mémoire * le financement bancaire des PME en Algérie* ; P.55

personnalité juridique et autonomie financière. En 1993 elle a été créée sous le nom de l'Agence de promotion, de soutien et de suivi de l'investissement APSI, puis en 2001 sous le nom de l'Agence nationale de développement des investissements (ANDI).⁴²

L'ANDI a pour principale mission le développement et le suivi des investissements nationaux et étrangers. Elle vise à faciliter l'accomplissement des formalités administratives, relatives au lancement des projets de création d'entreprise grâce à un guichet unique décentralisé, au niveau de chaque Wilaya et regroupant les représentants locaux de l'agence et les organismes et administrations concernées par l'investissement. L'ANDI est également habilitée à octroyer les exonérations fiscales et parafiscales prévues par l'ordonnance 01-03 du 20 Août 2001.⁴³

Les autres missions de L'ANDI sont :⁴⁴

- information des investisseurs.
- Identifier les contraintes qui entravent la réalisation des investissements et proposer des mesures pour y remédier.
- Promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie.
- Conseiller et accompagner les investisseurs auprès des autres administrations dans la réalisation de leurs projets.
- Informers les investisseurs sur la disponibilité des assiettes foncières et assurer la gestion du portefeuille foncier.
- Identification des projets présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale
- Assurer un service d'observation, de statistiques et d'écoute portant sur l'Etat d'avancement des projets enregistrés.

3 La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC) :

3.1 Définition :

Dispositif de soutien à la création et l'extension d'activité par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans

⁴² <https://www.industrie.gov.dz/?L-Agence-nationale-du> (consulté le 15/09/22 à 18h44)

⁴³ ALIOUAT Yassine *l'effet des incitations fiscales sur l'investissement Etude de cas : Agence Nationale de développement d'investissement (ANDI) mémoire de master 2014/2015 Page 47.

⁴⁴ Wassila Lguergazix Dahmoun le financement des PME en Algérie : moyen de lutte contre la pauvreté* université de sherbooke.2021. Page05.

La formule de financement : consiste en un financement triangulaire constitué de l'apport personnel du promoteur de la CNAC et de la banque.

Conditions d'accès au dispositif :

- Être âgés de 30 à 50 ans.
- Etre de nationalité algérienne.
- Ne pas occupé un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande.
- Etre inscrit auprès des servies d'ANEM comme demandeur d'emploi ou être allocataire CNAC.
- Jouir d'une qualification professionnelle et/ ou posséder un savoir-faire en rapport avec l'activité projeté.
- Pouvoir mobiliser les capacités financières suffisantes pour participer au financement de son projet.
- Ne pas avoir déjà bénéficié de mesure d'aide ou titre de la création d'activité.
- La formule de financement de l'ANGEM est constituée de l'apport en capital de l'ANGEM, l'apport du trésor public et l'apport en capital des banques adhérentes.

3.2 Avantages fiscaux accordés par le dispositif CNAC sont ;

- La bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires
- La réduction des droits de douane
- L'exonération fiscale et parafiscale
- Le bénéfice d'un prêt non rémunéré (sans intérêts) de la part de la CNAC.

Les avantages financiers :

- Un faible apport personnel : il dépende du montant de l'investissement de création ou d'extension projeté : 1% du montant global de l'investissement lorsqu'il est inférieur ou égale à 5 millions de dinars et 10 millions de dinars.
- Travaux publics, hydraulique et industrie de transformation et 60% du taux débiteur appliqué au titre des investissements réalisés dans les autres secteurs d'activités.
- Lorsque les investissements sont réalisés en zones spécifiques ou dans les wilayas du sud et des

hauts plateaux, les bénédictions sont respectivement portées à 95% et 80%.

-Prêt non rémunéré : le montant du prêt non rémunéré varie en fonction du coût de l'investissement.

4 Fonds de Garantie FGAR :

Ce fonds a été créé en 2002. C'est un établissement public sous l'autorité du ministère des PME et de l'artisanat, ayant une personnalité morale et une autonomie financière. Le fonds a entamé officiellement ses activités le 14 Mars 2004. Il a pour objectif principal de faciliter l'accès des investisseurs aux prêts bancaires de moyen terme à travers la présentation de garanties pour les entreprises exigées par les banques. La promotion de la garantie de prêt peut aller jusqu'à hauteur de 70 %.

L'aide du fonds est destinée aux entreprises dont le projet est affecté à la fabrication de biens et services inexistant en Algérie, et qui sont dotées d'une bonne structure financière avec une organisation pouvant présenter des garanties de rentabilité et de compétitivité, l'aide de ce fonds est affecté aux PME en vue de réaliser l'un des objectifs suivant :

-Création d'une nouvelle activité économique.

-Extension d'une activité économique.

-Renouvellement des équipements.

Mission principale de ce fonds est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales (taux plafonné à 80% du crédit, pour des projets de 5 à 50 millions DA), afin de compléter le montage financier des projets d'investissements viables et orientés vers la création et/ou le développement d'entreprises.

5 Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) :

5.1 Définition :

L'agence nationale de gestion de micro crédit est créée en 2004 par le décret exécutif N° 0414 du 22 janvier 2004 : il est accordé à des catégories de citoyens âgés de plus de 18 ans sans revenu ou disposant de petits revenus et irréguliers ayant pour objectif le développement d'une activité dans l'achat de matière première ou dans l'acquisition de petits équipements.

La formule de financement de l'ANGEM est constituée de l'apport en capital de l'ANGEM,

l'apport du trésor public et l'apport en capital des banques adhérentes.

5.2 Parmi les avantages de l'ANGEM, on peut distinguer :

- Un prêt non rémunéré :

29% du coût global de l'activité au titre de la création d'activité par l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité qui ne saurait dépasser 1 000 000 DA. Et 100% au titre de l'achat de matières premières, qui ne saurait dépasser 100 000 DA.

- Crédit bancaire : est fixé à 70 % du coût global de l'activité qui saurait dépasser 1 000 000 DA et ce au titre de la création d'activité, l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage de l'activité.
- Une bonification des taux d'intérêts pour les crédits bancaires obtenus (80%, 95% du taux débiteur appliqué par les banques).

6 L'Agence Nationale de Développement de la PME (AND de la PME):

Cette agence a été créée à l'initiative des pouvoirs publics le 3 Mai 2005, elle est chargée de ;

-Mettre en œuvre le programme national de mise à niveau des PME et d'en assurer le suivi ;

-Suivre la démographie des PME en termes de création, de cessation et de changement d'activités ;

-Promouvoir l'expertise et le conseil pour les dirigeants des PME.

-Mettre en œuvre la stratégie sectorielle en matière de promotion et de développement de la PME ;

-Mener des études des filières et notes de conjoncture périodique sur les tendances générales de la PME ;

-Collecter, exploiter et diffuser l'information spécifique au domaine d'activités des PME

-Coordonner, en relation avec les structures concernées entre les différents programmes de mise à niveau du secteur de la PME

-Promouvoir l'expertise et le conseil en direction des PME.

7 La caisse de Garantie des Crédits à l'Investissement des PME (CGCI des PME):

Cette agence a été créée en 2004, elle constitue un autre instrument de soutien à la création et au développement des PME, en leur facilitant l'accès au financement, elle a pour rôle de couvrir les risques relatifs aux crédits d'investissements consentis aux PME. Autrement dit elle couvre les risques d'insolvabilité, encourus par les banques avec les petits et moyens entrepreneurs. La plupart de ces institutions sont jeunes, leurs bilan et l'impact de leurs garanties restent modestes mais elles présentent des perspectives d'essor intéressantes, quand on connaît les contraintes que rencontre la garantie financière pour s'introniser dans le paysage bancaire Algérien, à condition d'assurer une coordination entre les différentes structures impliquées, une bonne diffusion de l'information économique, commerciale et financière, mais surtout d'instaurer des mécanismes de contrôle, afin de maximiser l'efficacité de leurs programmes d'appuis et d'éviter tout dépassement, que peuvent induire le clientélisme et la corruption.

8 La Banque :

Une banque est un établissement public ou privé qui facilite les paiements des particuliers et des entreprises, avance et reçoit des fonds, et gère des moyens des paiements (chèque, traite, billet à ordre, etc.)

Il existe, actuellement en Algérie de nombreuses banques publiques (BAD, BADR, BEA, BDL, BNA, CPA, CNEP, CNMA) et privées (Société générale, BNP Paribas, NATIXIS, El-Baraka banque, etc....) ;

La mission principale de ces banques est de financer des exploitations et des investissements des entreprises afin de créer des comptes propres et lutter contre le chômage.

Avant de solliciter l'une de ces banques, l'investisseur doit se renseigner sur l'ensemble d'informations suivantes ;

- Taux d'intérêt appliqués ;
- Le montant maximum du crédit d'investissement ou d'exploitation ;
- La durée du remboursement du prêt ;
- Les commissions prélevées
- Les garanties exigées
- Le délai d'obtention du prêt

-Les documents exigés.

A travers de cette section nous avons constaté que l'Algérie mis un ensemble d'organismes d'appui destinés à financer des PME. Dont leur objectif commun est la lutte contre le chômage. L'ANSEJ ainsi l'ANGEM permettent aux jeunes chômeurs de créer leurs propres comptes. Tant aux conditions qui doivent être respectées, c'est que les jeunes doivent posséder une connaissance de savoir faire en rapport avec l'activité projetée. Concernant l'âge pour avoir un crédit est limité pour l'ANSEJ et la CNAC alors que pour l'ANDI et l'ANGEM est illimité, mais pour ces derniers le montant octroyé est limité à 400000 DA contrairement à l'ANDI qui est illimité. Malgré toutes ces conditions les montants accordés par ces dispositifs ne sont pas rémunérés.

Section 02 : Généralités sur la banque

Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leur propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières.

La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

-En intercalant (interposant) son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire.

-En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux, c'est le phénomène de désintermédiation.⁴⁵

La définition d'une banque n'est pas une chose facile c'est-à-dire que la définition change selon l'optique adaptée, économique, juridique ou traditionnelle.

2 Généralité sur la banque

2.1 Définition de la banque :

Une banque est une entreprise particulière qui s'occupe des dépôts d'argent et des moyens de paiement. Au sens juridique, c'est une institution financière qui dépend du code monétaire et financier.

Une banque a pour fonction de proposer des services financiers : recevoir des dépôts,

⁴⁵ P. Garsnault et S. Priani * **La banque fonctionnement et stratégie*** ed : economica Paris 1997, page 28

d'argent, collecter l'épargne, gérer les moyens de paiement, accorder des prêts.

Une banque fonctionne généralement sous forme d'agences, constituant ainsi un réseau.

La banque est un établissement privé ou publique qui facilite le paiement des particuliers et des entreprises, avance et reçoit des fonds et gère les moyens de paiements.⁴⁶

Nous allons définir la banque selon les auteurs :

Selon Caudmine .G et Montier J, 1999 : * sont considérées comme banques : les entreprises ou établissements qui font profession habituelle de recevoir du public ; sous forme de dépôts ou autrement, des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte en opérations d'escompte ; en opérations de crédit ou en opérations financières. Loi du 13.

Selon J.V Capul Et O. Garnier : la banque est une entreprise d'un type particulier qui reçoit les dépôts d'argent de ses clients (entreprises ou particuliers) gère leur moyens de paiements (cartes de crédits, chèques etc.) et leur accorde des prêts*⁴⁷

À partir de deux définition nous avons compris que la définition de la banque se varie d'un auteur à un autre, il serait donc important de définir la banque économiquement et juridiquement.

2.1.1 Définition économique :

Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leur propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières.

La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

- En intercalant (interposant) son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire.
- En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier notamment), c'est le phénomène de désintermédiation.⁴⁸

Les banques sont des organismes qui gèrent dans leurs passifs les comptes de leur clientèle qui peuvent être utilisés par chèque ou virement dans les limites de la provision disponible. Elles

⁴⁶ Dictionnaire LAROUSSE P 124

⁴⁷ CAPUL.J.V et GARNIER O. Dictionnaire d'économie et des sciences sociales. Hâtier, Paris 1994, P20

⁴⁸ GARNAULT.P et PRIANI S, La banque fonctionnement et stratégie, ed economica, Paris 1997, P 28.

sont prestataire de services assurant les règlements et les transferts des fonds. Elles distribuent des crédits.⁴⁹

2.1.2 Définition juridique :

*juridiquement, une banque est une institution habilitée à effectuer des opérations financières et commerciales c'est-à-dire gestion de moyens de paiement : octroi de crédit ; réception de dépôts du public*⁵⁰

Cette définition a connu plusieurs apports à la lumière des lois adoptées successivement :

- Selon la loi 86-12 du 19 Aout 1986 : est réputée banque, tout établissement de crédits qui effectue pour son propre compte et a titre de profession habituelle, principalement les opérations suivantes :
- Collecter au près les tiers des fonds en dépôts qu'elles qu'en soient la durée et la forme :
- Accordé du crédit qu'elle qu'en soit la durée
- Effectuer dans le respect de la législation et la réglementation en la matière les opérations de change et de commerce extérieur
- Assurer la gestion des moyens de paiement, procéder au placement, à la souscription, achats, gestion, garde et vente de valeur mobilière et de tous produits financiers ;
- Fournir conseil, assistance, et d'une manière générale tout service destiné à faciliter l'activité de sa clientèle.

La définition donnée par la loi du 12 janvier 1988 stipule que : * la banque est une personne morale commerciale dotée d'un capital soumise à ce titre au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable*⁵¹

Avec la transition de l'économie algérienne d'une économie planifiée à une économie de marché, une autre définition est donnée aux banques par la loi 90-10 d'avril 1990 ; les

⁴⁹ PATAT.J.P, Monnaie, institution financière et politique monétaire, ed economica, PARIS 1993, P 33.

⁵⁰ Beitone Alain, Chrintine Dollo, Jean -Pierre Guidoni, Alain le Gardez* dictionnaire des sciences économiques* Paris 1991.

⁵¹ Loi du 12 janvier 1988 article N° 2

banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de progression habituelle et principalement les opérations décrites aux articles 110 à 113 de la loi N° 90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

Les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.

2.2 Le rôle des banques :

Les banques sont des entreprises de services, produisent et vendent des services financiers variés, au premier rang desquels figure la gestion des fonds d'autrui. Leur succès dépend naturellement de leur capacité à identifier les attentes de leur clientèle et à y répondre de façon efficiente à un prix compétitif.

Les différentes définitions ci-dessus nous permettent d'illustrer les multiples services offerts par les banques. Cependant elle précise bien le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de capitaux et les personnes qui ont besoin de fonds.

Une multitude de chercheurs ont essayé de définir le rôle exercé par les banques dans l'économie. La résultante de ces travaux était une diversité d'opinions concernant le rôle de ces institutions financières. En s'intéressant à quelques exemples de chercheurs pour présenter leurs réflexions dans ce sujet.

Selon Smith (1776)⁵², les banques jouent un rôle important au niveau microéconomique. Elles sont le lieu du mécanisme de régulation du crédit offert. Elles sont un maillon central, car elles doivent jouer un rôle essentiel d'évaluateur et de contrôleur des emprunteurs.

En effet, le bien être social et la croissance passent nécessairement par une bonne organisation du marché de crédit. Ceci se fait grâce à une sélection des financements les moins risqués pour garantir le remboursement du capital prêté.

Cette activité d'octroi des crédits est la vocation principale des banques. C'est pourquoi leur rôle est déterminant dans la minimisation des risques bancaires à travers la sélection des *marchands prudents*.

2.2.1 Le rôle des banques dans les opérations financières :⁵³

Les banques ont un rôle spécifique dans le cycle économique. Elles exercent un nombre de

⁵² DIATKINE.S *les fondements de la théorie bancaire *: des textes classiques aux débats contemporaine*

⁵³ Dr Godih Djamel Dr Lazreg Mohammed; op Ed

fonctions qui ont évolué au cours des âges et qui se caractérisent à l'époque contemporaine par une volonté générale de procéder à leur régulation.

➤ **Une vue globale sur le rôle des banques en occident :**

Les banques jouent un rôle primordial dans les opérations financières en Occident on peut tirer des exemples :

- Elles sont les conseillers éclairés et écoutés des émetteurs et épargnants ;
- Vis-à-vis des épargnants : transmissions d'informations, centralisations et diffusions de renseignements économiques ou boursier, suggestions de placement sont les principales formes du rôle du conseiller tenu par les banques;
- Les banques sont également des intermédiaires entre l'offre et la demande de capitaux à long terme ;
- Intermédiaires naturels entre offre et la demande de capitaux à long terme, les banques ont un rôle important à jouer sur le marché financier, dans le placement et l'émission de valeurs mobilières et pendant la durée de la vie des titres ; c'est par elles que se nouent les rapports entre émetteurs et épargnants. A cet effet, les banques ont constitué des services spécialisés dont l'importance et l'appellation varient selon les établissements : affaires financières, services des titres et services de la bourse en Occident. La banque intervient souvent pour conclure des opérations financières soit pour le compte de ses clients moyennant une rémunération qui est matérialisée par des commissions sur l'opération elle-même, soit pour son propre compte.

En générale, il est recensé les opérations financières suivantes en Occident :

- L'émission d'obligations et leur négociation ;
- L'émission d'actions et leur négociation ;
- Les opérations de change entre différentes devises ;
- Les opérations de placement ;
- La gestion et le suivi d'un portefeuille de valeurs pour le compte de sa clientèle et / ou pour son propre compte.⁵⁴

⁵⁴ Dr Godih Djamel Torqui, Dr Lazreg Mohammed OP ed 10,11, 12.

➤ **Le rôle de la banque dans la collecte des ressources :**

La banque est une entreprise qui s'occupe des dépôts d'argent et des moyens de paiement. Au sens juridique, c'est une institution financière.

- ✓ Elle a pour fonction de proposer des services financiers ;
- ✓ recevoir des dépôts d'argent, collecter l'épargne, gérer les moyens de paiement, accorder des prêts.
- ✓ La banque, en offrant à ces clients une panoplie de produits comme les opportunités de placement et de rémunération des capitaux détenus à leur niveau, et ceux avec des durées et conditions très variées, dans un souci de les adapter aux uns et aux autres. Dans ce cadre, la banque assure pour elle une ressource nécessaire pour mener à bien son activité d'allocation de capitaux qui lui est principale. De même que la recherche de créditeurs à vue et à terme auprès de sa clientèle assure l'établissement bancaire, outre des marges, une sécurité appréciable puisqu'elle limite sa dépendance vis-à-vis du marché monétaire et de la banque d'émission.

La collecte de ressources s'opère généralement grâce :

- Aux dépôts dans les comptes de particuliers et des entreprises (comptes de chèques, compte courants) sans rémunérations ;
- Aux dépôts dans les comptes d'épargne avec rémunération,
- Aux dépôts à terme avec rémunération
- Aux souscriptions de bons de caisse avec rémunérations.

Sachant que la durée de détention de ces différentes ressources au niveau de la banque varie selon qu'elles sont à vue ou à terme, la banque les adapte à des emplois correspondants. Pour les dépôts à vue, elle est tenue de les restituer après en avoir assuré la garde des présentations du déposant. Quant aux dépôts à terme, elle doit les restituer à terme (à échéance) en plus de leur rémunération.⁵⁵

➤ **Le rôle de la banque dans les opérations de trésorerie :**

La banque est une activité basée essentiellement sur la monnaie, dont les mouvements sont de part et d'autres et dans différents sens. son rôle est de soumettre au comité de

trésorerie les prévisions de collecte de dépôts ainsi que celles de distribution de crédits pour permettre l'élaboration d'un plan de trésorerie très fiable qui peut être pris en considération pour l'élaboration des stratégies de gestion.

➤ **Le rôle de la banque dans l'octroi des crédits ;**

En Algérie, la loi N° 86/12 du 19/08/1986, définit le crédit comme (constitue une opération de crédit au sens de la présente loi, tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet, met ou promet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique ou contracte pour le compte de celle-ci un engagement par signature.

L'opération de crédit par décaissement se reconnaît à la réunion de trois éléments :

- Une avance en monnaie
- Une rémunération du créancier
- La restitution des fonds prêtés.

En outre, il distingue traditionnellement, le crédit réel consenti en considération de la valeur du gage offert au créancier, du crédit personnel accordé en considération à la confiance qu'inspire le débiteur.

Le crédit a pour conséquence un développement des investissements ou une accélération de la circulation des biens. Il permet le développement économique d'un pays ou d'une branche d'activité d'une entreprise, et toute restriction volontaire ou obligatoire de l'activité des banques, concourt à une récession de la production des biens et/ou des services. Cependant, les incidents monétaires du crédit ne sont pas moindres. Une augmentation du volume des crédits contribue particulièrement à l'augmentation de la masse monétaire susceptible d'entraîner un déséquilibre entre l'offre et la demande globale de biens et de services. Elle est génératrice de l'inflation ou de déflation, de modification dans le pouvoir d'achat de la monnaie. Le danger est d'autant plus grand que le crédit participe dans l'émission d'un pouvoir d'achat qui ne trouve pas sa contrepartie quasi-immédiate dans la production de bien de consommation.

2.3 Les opérations de la banque :

Les opérations de la banque comprennent la réception des fonds du public, les opérations

de crédit ainsi que la mise à la disposition du client des moyens de paiement et la gestion.⁵⁶

2.3.1 La collecte des dépôts :

Selon la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit, sont considérés comme fonds reçus du public les fonds recueillis des tiers, notamment sous forme de dépôt, avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge de les restituer.⁵⁷

On distingue deux types de dépôts : les dépôts à vue – les dépôts à terme

- **les dépôts à vue** (compte chèque, compte courant, et les comptes livret d'épargne)
- **les dépôts à terme** (compte à terme, bon de caisse.....)

Les déposants sont représentés par des particuliers et les entreprises ;
(commerçants, industriels.....)

2.3.2 La distribution des crédits :

les fonds recueillis par les banques auprès de ses clients déposants sous forme de dépôt à vue, constitue des ressources importantes qui ne doivent pas être immobilisées dans ses caisses. La loi lui permet de les utiliser en partie sous son entière responsabilité pour accorder des crédits aux agents économiques de confiance qui ont besoin de capitaux pour investir, produire et consommer.⁵⁸

En collectant les sommes disponibles et en centralisant les demandes de crédits, le banquier permet l'utilisation de tous les capitaux quels que soit leurs montants et la durée de leur disponibilité.

2.3.3 Les moyens de paiement :

2.1 désignent tout support ou technique permettant de payer quelque chose, de rembourser une dette ou de transférer des fonds. Ces moyens sont très nombreux : les espèces, les chèques, les effets de commerce, les cartes bancaires.....

⁵⁶ BRAKBI IMANE CHERDOUANE SABRINA ***la modernisation du système bancaire algérien*** mémoire de master en science économique université de Abderahmane mira Wilaya de Béjaia

⁵⁷ Bouhriz Daidj Aicha, **innovation technologique des services bancaires et financiers*** Mémoire de magister Tlemcen

⁵⁸ GAUDMINE G MONTIER j, OP-Cit P 85.

2.3.4 L'intermédiation bancaire :

l'essence même de l'activité bancaire, la banque en facilitant la rencontre des détenteurs des fonds disponibles et des emprunteurs, effectue de l'intermédiation, elle ajuste des comportements financiers des agents économiques. Les banques assistent à l'émergence du concept de désintermédiation qui les obligent à transférer les risques de crédit de leur bilan vers le marché financier et donc de développer une offre de service sur les marchés tel que la gestion de portefeuille, titres, introduction en bourse, émission de titre.....afin faire face à la concurrence.

2.4 Typologie de la banque :

Certains événements financiers illustrés par des faillites de banques qui utilisent d'une manière irrationnelle les dépôts des clients, les tendances politiques des dirigeants au pouvoir et à la spécialisation des secteurs économiques (agriculture, industrie, service....) sont à la base des règles de la spécialisation des banques dans le monde.

On recense plusieurs formes d'organisation des banques :

2.4.1 Les banques commerciales :⁵⁹

Les banques commerciales sont des sociétés constituées d'un capital détenu par des actionnaires extérieurs à leur clientèle par opposition aux banques coopératives.

Les banques commerciales ont pour but de réaliser des bénéfices commerciaux et peuvent être cotées en bourse (la grande majorité d'entre elles l'est en effet).

Une banque commerciale est une entreprise privée qui collecte de l'argent par les dépôts et sur le marché monétaire, et le redistribue sous forme de liquidité ou de crédit.

Elle propose ainsi différents produits financiers et non financiers : crédits (crédit personnel, prêt immobilier) placement et épargne, assurance (assurance vie, assurances automobiles et habitation).

2.4.2 Les banques de dépôt :

Pouvaient recevoir des dépôts et distribuer des crédits à toute échéance, mais étaient en contrepartie restreinte dans leur activité de prise de participation dans le capital de l'entreprise non bancaire.⁶⁰

⁵⁹ Le guide de la banque, **comptes, carte bancaire, services**, Edition P.19.

⁶⁰ PIERRE, CHARLS PUPION , **Economie et gestion bancaire** . Edition DUNOD, Paris, 1999, P16.

La banque de dépôt c'est la banque la plus connue de particuliers, c'est elle qui reçoit et gère les dépôts d'argent de ces clients. Ces dépôts peuvent prendre la forme de compte, compte épargne, et peuvent aussi avoir d'autres activités bancaires et être classé du coup dans un autre type de banque. Les banques de dépôt travaillent essentiellement avec leurs clients particuliers, professionnels et entreprise.

2.4.3 Les banques d'investissements :

Leurs opérations sont destinées, généralement à renouveler ou constituer des capitaux fixes. Pour ce faire, les banques sont recours aux fonds des épargnants, mais dans la majorité des cas, elles se contentent de leurs capitaux propres dans le souci d'accorder des crédits ou encore sur les dépôts à terme et les prêts auprès des tiers sous forme d'obligation (assimilées aux dépôts à terme).

2.4.4 Les banque d'épargne ou de prévoyance :

Spécialisées dans la collecte des ressources des petits épargnants, leurs dépôts sont la plupart des cas à court terme et qui prennent la forme de livret d'épargne, ils peuvent être des dépôts à terme en prenant la forme des bons de caisse ou d'obligations.

2.4.5 Les banques d'affaires :

Ce sont les banques qui réduisent leurs activités au financement et la gestion des autres établissements en leur octroyant des crédits ou encore de participer dans leur capital. Elles interviennent donc sur le marché des capitaux et travaillent avec leurs ressources propres.

2.4.6 Les banques mixtes :

Ce sont des banques qi partagent les caractéristiques des banques de dépôt et des banques d'affaires.

2.4.7 Les banques centrales :⁶¹

La banque centrale est un établissement qui contrôle le système bancaire d'un pays. Appeler encore *banque des banques* ou *banque de l'Etat*. Elle est un organisme d'émission qui assure l'émission et la mise en circulation des billets et des pièces de monnaie, celle-ci met en œuvre la politique monétaire pour préserver la stabilité des prix.

⁶¹ Bank of Algeria, dz/html/persen.htm

2.4.8 Les banques coopératives :⁶²

Les banques coopératives sont des sociétés qui appartiennent à leurs clients ou sociétaires. C'est-à-dire qu'ils en sont les actionnaires. Ceux-ci peuvent être des personnes morales ou physiques. Il est possible de rencontrer le terme *banque mutualiste* pour désigner une banque coopérative, mais cette forme est peu employée et exclusivement française.

La banque coopérative est une entreprise dont la propriété est collective et dans laquelle le pouvoir est démocratique. Les clients sociétaires ont la caractéristique d'être à la fois associés et usagers, à la fois propriétaires et clients de leur banque.

Les sociétaires personnes morales peuvent être syndicats, des mutuelles, des associations, des collectivités publiques...

Dans une banque coopérative, une partie du résultat annuel est redistribuée aux sociétaires, ces bénéficiaires peuvent être restitués sous forme de remise.

Les dirigeants d'une banque coopérative sont élus par les sociétaires avec le principe d'élection suivant : une personne, une voix.

2.4.9 Banque publique :

Une banque publique est une société bancaire dont l'Etat ou des acteurs publics sont propriétaires. Elle se distingue d'une banque commerciale par son type d'actionnariat, mais aussi souvent par certaines missions qui lui sont confiées par la puissance publique.

2.5 Les ressources de la banque :

Il existe plusieurs types de ressources, parmi elles : les fonds propres et les dépôts⁶³ de la clientèle, la banque centrale.

2.5.1 L'épargne :

L'épargne est le cerveau moteur de développement, elle constitue la principale source des revenus des banques commerciales. Elle est constituée des dépôts à vue et des dépôts à terme.

2.5.2 Les fonds propres :

Il s'agit du capital social et des réserves constituées par affectation dans des emplois durables

⁶² Le guide de la banque, **comprendre la banque** ed ; comprendre et choisir.com P 18-19

⁶³ MARETAU. D et DE LA CHAISE.***le marché monétaire et la gestion de trésorerie des banques*** DUNOND, PARIS 1981.P 131

de la banque. Pour une question de gain de confiance de la part des clients. Ainsi que dans le cadre de marketing, les banques sont tenues à effectuer leurs activités dans des bâtiments très somptueux, ainsi le client n'a aucune peur de perdre son argent

2.5.3 La trésorerie bancaire :

La trésorerie correspond à la différence entre les actifs disponibles dont dispose une entreprise (compte bancaire, créditeurs, sommes disponibles en caisse.....) et ses dettes à court terme.

3 Section 03 : Aperçu sur les crédits d'investissements :

La banque joue un rôle primordial entre offreurs et demandeurs de capitaux. Cette intermédiation lui permet d'utiliser les ressources dont elle dispose, ceux des riches (à capacité de financement) par exemple pour faire un crédit à ceux qui ont un manque temporaire d'argent (à besoin de financement). Cela implique qu'elle peut recevoir des ressources. Donc on lui fait confiance cela implique aussi qu'elle prend des garanties.

Dépôt, confiance, information, risques, crédits et garanties, sont les six mots fondamentaux de la banque, elle accorde des crédits, elle prend des garanties pour réduire le risque alors quels sont différents crédits qu'elle accorde

L'élaboration d'un projet d'investissement est réalisée dans l'hypothèse d'un avenir certain, sauf que l'investissement est caractérisé par l'incertitude. Ainsi, parmi différents projets, certains sont plus risqués que d'autres, ce qui influence la décision d'un banquier à l'égard de l'octroi de crédit d'investissement ou pas aux entreprises. En effet, en accordant un crédit à une entreprise, la banque partage les risques avec elle ; c'est la raison pour laquelle le banquier doit, en plus de l'analyse économique et financière de l'entreprise, évaluer le risque et les moyens de s'en prémunir à travers des garanties appropriées à celle-ci.

Nous avons divisé cette section en trois parties essentielles, la première consacrée à la notion de crédit d'investissement et ses types, la deuxième traite des risques associés au crédit d'investissement et ses garanties et la troisième tire un aperçu sur les crédits d'investissements.

3.1 Définition et types :

3.1.1 Définition :

Selon l'article 32 de la loi Algérienne du 19/08/1986 : * Le crédit est tout acte par lequel un établissement habilité à cet effet, met ou promet de mettre temporairement et à titre onéreux, des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique pour le compte de celle-ci un

engagement par signature*⁶⁴

Selon l'article 112 de la loi 90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, * le crédit est tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou permet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne et prend dans l'intérêt de celle-ci l'engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilés aux crédits, les opérations de location assortie d'opération d'achats et notamment les crédits-bails* (Loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit, JORA 1990, n°112).

On peut aussi définir le crédit comme étant *une assistance financière du banquier à l'égard de son client*⁶⁵

*c'est une confiance qui s'acquiert par une promesse, on peut mettre en équation la combinaison de tous ces facteurs : confiance+temps+promesse= crédit*⁶⁶

Le crédit d'investissement est un crédit affecté, accordé par une banque a une entreprise pour un usage bien défini, il s'agit pour l'entreprise, d'investir dans son outil de travail, soit par le renouvellement du matériel obsolète, soit par acquisition de nouveaux produits. Les crédits d'investissement se substituent en crédit à moyen terme et en crédit à long terme, il existe une autre forme de crédit permettant à l'entreprise d'acquérir des investissements, c'est le crédit bail ou leasing. Ils constituent la partie la plus importante des financements bancaires.

3.1.2 Types de crédits d'investissement :

3.1.2.1 Le crédit- bail : ⁶⁷

Il ne s'agit pas d'une ressource de financement à proprement parler, mais d'une technique qui permet à l'entreprise d'utiliser un bien sans avoir l'obligation de l'acheter, que ce soit avec ses propres fonds ou en s'endettant. Il s'agit donc autant d'un type d'investissement que d'un moyen de financement.

- Le crédit bail permet à l'entreprise :
 - D'utiliser moyennant paiement de loyers à une société de crédit bail, un bien mobilier et immobilier, qui lui est nécessaire et qu'elle choisit ;
 - D'acquérir de la société de crédit bail ledit bien au plus tard l'expiration du contrat.

⁶⁴ BOUYAKOUB. F *le risque du crédit bancaire* ed CASBAH, Alger 2003, P 17.

⁶⁵ BERNET ROLLANDE LUC, *principes de techniques bancaire* 24 édition DUNOD, Paris, mai 2006 P36

⁶⁶ HADJ SADOK TAHAR *les risques de l'entreprise et de la banque* édition DAHLAB, Alger 2007 P11.

⁶⁷ PIERRE CABANE, *L'essentiel de la finance à l'usage des ménages*, P 217

Ainsi le crédit bail complète la gamme des financements à moyen et long terme proposés par le système bancaire. Aussi, nous avons jugé utile de le détailler dans cette section eu égard à son importance et son utilisation dans le monde, comme mode de financement de l'investissement.

Le crédit bail peut se définir donc comme une location d'un bien à usage professionnel avec promesse unilatérale de vente, au plus tard à l'expiration du contrat au profit du locataire.

3.1.2.2 Le crédit-bail immobilier :

C'est une opération par laquelle une entreprise de crédit-bail (généralement une banque), donne en location un bien immobilier qu'elle a acheté chez un fournisseur et le donne par la suite en location à un client à usage professionnel, en donnant l'opportunité pour le locataire d'acquérir le bien loué.

Le crédit bail immobilier consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel acheté ou construit par une société de crédit bail immobilier, qui en demeure propriétaire.

Le crédit bail immobilier s'applique aux biens immobiliers de type professionnel, y compris les terrains dont le poids peut être très fort en valeur relative, il concerne aussi bien la construction d'immeubles neufs que l'acquisition d'immeubles anciens. Peuvent également être pris en charge les frais annexes, tels que les honoraires (architecte, promoteur, notaire,...etc) ou des droits d'enregistrement.

En fait, cette opération permet au locataire (ou preneur) de devenir propriétaire en fin de contrat, de tout ou partie du bien loué :

- Soit par cession en exécution d'une promesse unilatérale de vente,
- Soit par acquisition directe ou indirecte des droits de propriété du terrain sur lequel a été édifié l'immeuble loué,
- Soit par transfert de plein droit de la propriété des constructions édifiées sur le terrain appartenant au dit locataire.

Quelques aspects généraux sur le crédit-bail immobilier

Les opérations de crédit bail immobilier sont régies en France, par exemple, par un régime fiscal particulier, qui porte d'abord sur la réduction ou dans certains cas particuliers, la suppression des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles.

Analyse de l'opération pour la société de crédit bail immobilier

C'est essentiellement une opération financière à support immobilier :

L'acquisition ou la construction de l'immeuble est en pratique réalisée sur la demande express et selon les indications du locataire (ou preneur). La société de crédit bail est certes propriétaire de l'immeuble, mais en consentant dès l'origine du bail une promesse de vente à un prix donné, elle renonce à toute chance de plus-value.

Le loyer droit, sur la durée de l'opération, assure la rémunération des capitaux investis par la société de crédit-bail et leur amortissement financier, le tout complété par le versement final au titre de rachat.

Le crédit bail immobilier est un financement à long terme, réalisé généralement pour la totalité de l'investissement et garanti par la propriété de l'immeuble. L'établissement de crédit bail appréciera donc la solvabilité à long terme du demandeur, mais aussi la possibilité de relouer ou de revendre l'immeuble sans perte, en cas de défaillance du preneur.

Analyse de l'opération pour l'entreprise utilisatrice :

Le preneur, sans prélèvement sur ses ressources propres, s'assure immédiatement la jouissance d'un bien immobilier nécessaire à son exploitation, et à terme, la propriété de celui-ci, dans des conditions financières qui lui réservent l'intégralité des chances de plus-value, puisqu'elles ne tiennent pas compte de la valeur vénale de l'immeuble lors du transfert de propriété.

De fait, le crédit bail immobilier permet à l'entreprise de réserver ses ressources à des investissements industriels ou commerciaux.

3.1.3 Autres formes de crédit bail :

3.1.3.1 Le lease-back ou cession-bail

PIERRE GIBANE dit que *il ne s'agit pas d'une ressource de financement, mais d'une technique qui permet à l'entreprise d'utiliser un bien sans savoir l'obligation de l'acheter, que ce soit avec ses propres fonds ou en s'endettant. Il s'agit donc autant d'un type d'investissement que d'un moyen de financement.⁶⁸

Il permet à une entreprise de se procurer de nouvelles ressources en désinvestissant tout en

⁶⁸ PIERRE CABANE, *L'essentiel de la finance à l'usage des ménages*, ed Eyrolles, Paris, p 217.

gardant la jouissance du bien immeuble, par le biais d'une location. L'industriel vend son bien immeuble à une société de crédit bail immobilier, mais la jouissance lui est laissée dans le cadre d'un contrat de crédit bail. La cession est alors totalement exempte de droits de mutation, le rachat en fin d'opération restant soumis au taux réduit.

3.1.3.2 Le crédit-bail adossé ou leasing adossé⁶⁹

C'est l'opération par laquelle un industriel cède le matériel qu'il fabrique à une société de crédit bail mobilier. Ce matériel lui est ensuite loué dans le cadre d'un contrat de crédit-bail. Ce type d'opération porte généralement sur un certain nombre de produits spécifiques, tels que les ordinateurs. Dans ce cas d'espèce, l'industriel devient locataire des ordinateurs qu'il a lui-même fabriqué, pour les louer à son tour à des tiers.

3.1.4 La location financière :

Alternative fréquente au crédit bail mobilier, la location financière est un contrat de location de longue durée de caractère irrévocable.

3.1.5 Le crédit à moyen et à long terme d'investissement :

Le crédit moyen terme d'investissement (CMI) s'inscrit dans la fourchette deux ans/ sept ans. Il est essentiellement accordé pour l'acquisition de biens d'équipement amortissable entre huit et dix ans.

Ce type de crédit permet, en fait, de financer non seulement le matériel et l'outillage, mais aussi certaines constructions de faible coût dont ont besoin les sociétés industrielles.

Dès la fin des années 60 en France, les banques se sont résolument lancées dans la distribution de CMT. Elles ont acquis une plus large marge de manœuvre leur permettant de poursuivre une politique commerciale agressive auprès d'une clientèle de PME, voire de grandes entreprises.

Il existe plusieurs sortes de crédits à moyen et à long terme, que nous allons expliquer.

3.1.5.1 Le crédit à moyen terme réescomptable

Pour pouvoir financer des opérations de crédit d'une durée relativement longue avec des dépôts essentiellement à court terme, il faut résoudre un double problème : celui de donner aux banques de dépôts la possibilité de réescompter leurs crédits à moyen terme auprès de l'institut d'émission, tout en évitant que ce type de crédit n'entraîne un recours trop

⁶⁹ Farouk BOUYAKOUB, *L'entreprise & le financement bancaire* op Ed P.258

systematique aux ressources de l'institut d'émission, et ne pèse donc exagérément sur la monnaie.

Ainsi, la France, par exemple, sous la pression d'une concurrence acharnée sur le marché des PME, les banques ont mis au point des formules qui leur sont propres et couvrent un vaste éventail de financements.

3.1.5.2 Le crédit à moyen terme mobilisable :

Ce type de crédit devait logiquement se substituer au crédit à moyen terme réescomptable. Pour récupérer la trésorerie engagée dans une opération de crédit à moyen terme, la banque pourrait mobiliser sa créance sur le marché monétaire. Cette possibilité n'existe pas encore en Algérie.

En France, cette mobilisation se fait par le biais d'une institution spécialisée, le crédit national, chargé de donner un accord préalable, après étude d'un dossier complet déposé auprès de ses services par la banque du demandeur. Cette institution permet d'autre part aux pouvoirs publics d'orienter la distribution du crédit sur le plan économique.

3.1.5.3 Le crédit à moyen terme directe ;

Le crédit à moyen terme est dit direct lorsqu'il est nourri par la banque sur sa propre trésorerie.

Les billets à ordre, créés en représentation d'un tel crédit, deviennent des reconnaissances de dettes, et non des instruments de réescompte ou de mobilisation.

3.1.6 Le crédit à long terme ;

Ce crédit s'inscrit dans la fourchette huit ans /vingt ans. Il finance des immobilisations lourdes, notamment des constructions. Les crédits à long terme se distribuent généralement sous forme de prêts mis intégralement à la disposition des emprunteurs par des établissements spécialisés : banques d'affaires, banques de crédits à moyen et long terme (banque d'investissement). Le long terme est financé essentiellement sur des ressources d'emprunts, provenant notamment d'émissions obligatoires.

3.2 Risques associés au crédit d'investissement:

Lorsqu'une entreprise ou un établissement financier sont sollicités pour apporter leurs appuis à une entreprise en concourant à son financement sous une forme adaptée, ils endossent d'une certaine façon les risques conjoncturels, humains, industriels, commerciaux, financiers et

juridiques même de l'entreprise.⁷⁰

Faire crédit signifie croire. Croire en un projet, en une personne, croire en un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé. Mais croire, c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voire les trois à la fois.⁷¹

3.2.1 La notion du risque :

Le risque est défini comme étant la probabilité de survenance d'un événement ayant des conséquences négatives. Il se réfère par nature à un danger, un inconvénient auquel on est exposé. En économie, un risque exprime une probabilité statistique de survenance d'un événement non désiré.

Le comité de balle définit le risque comme étant l'association de deux éléments :

*un aléa et une perte potentielle. Si l'aléa ne porte que sur les scénarios positifs, il n'est pas considéré comme un risque. D'autre part, si la perte est certaine, elle n'est plus considérée comme un risque.

➤ La notion du risque de crédit ;

Il s'agit d'un risque inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle et qui correspond à la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu.⁷²

La nature de l'activité de crédit expose les créanciers financiers notamment les banques au risque. Pour eux, il s'agit d'un événement qui peut affecter négativement les flux que doit verser un emprunteur au titre d'un contrat de crédit.

Ce risque peut être considéré comme : *l'incertitude affectant les montants et les dates auxquels les paiements du débiteur seront effectués. Il est lié aux aléas qui pèsent sur l'évolution de la situation économique et financière de la contrepartie*

On appréhende le risque de crédit comme une possibilité de perte consécutive résultant de l'évolution négative de la situation économique et financière du débiteur.

Ce qui nous envoie à deux états de nature ;

- Un risque de défaut ; c'est-à-dire la cessation de paiement de la part du débiteur. C'est le

⁷⁰ Tahar, Hadj Sadok, **Les risques de l'entreprise et de la banque**, édition DAHLAB 2007 P2.

⁷¹ MICHEAL, MATHIEU, **L'exploitant bancaire et le risque du crédit**, ed ; la revue banque éditeur, Paris 1995, P 130.

⁷² STYLVIE De cousser gues. **Gestion de la banque**, ed ; Dunod, Paris, 2002. P 99

risque qu'un emprunteur ne soit plus en mesure de faire face à ses engagements de paiement, c'est-à-dire son incapacité d'honorer ses obligations de paiement du capital emprunté et des intérêts.

- Un risque de dégradation de la qualité de l'emprunteur : c'est la dépréciation de la qualité du crédit qui est due à la détérioration de la solidité financière de la contrepartie.

3.2.2 Les risques relatifs aux crédits bancaires :

*Le risque de crédit est le risque de ne pas pouvoir récupérer la totalité des concours consentis à des clients, des entreprises ou autres, et se traduit pour un créancier par la défaillance partielle ou totale de son débiteur. Ce risque peut être considéré comme réalisé lorsque toutes les voies de recours contre le débiteur aient été épuisées.⁷³

Le risque est une notion inséparable du crédit, et sa réalisation fait perdre à la banque tout ou une partie de l'actif qu'elle détient sur son client défaillant. De ce fait le banquier est confronté dans chaque opération de crédit à deux types de risques :⁷⁴

3.2.2.1 Risques liés à l'entreprise (risque de non remboursement) :

L'insolvabilité de l'entreprise l'entraîne dans un processus économique et juridique impliquant l'ensemble de ses prêteurs, elle affecte de même ses relations avec ses fournisseurs, ses clients et ses salariés et rendra son exploitation difficile à continuer normalement.

Le risque de non remboursement est un risque de défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance. C'est le risque de subir une perte dans l'hypothèse où le client se révélerait dans l'incapacité de faire face à ses engagements. Il continue alors, le risque majeur qu'encourt le banquier dans une opération de crédit.

Celui-ci apparaît quand le client, en raison d'une dégradation de sa situation financière et/ou par mauvaise foi. N'est plus en mesure ou refuse carrément de rembourser les fonds dont il est redevable vis-à-vis de sa banque.

Les origines du risque de non remboursement peuvent être liées à la qualité de la clientèle de l'emprunteur (risque particulier), à la conjoncture du marché ou de la branche d'activité dans laquelle opère l'entreprise (risque sectoriel) ou à un ensemble de données macro-économiques défavorables (risque général).

⁷³ E Monchon. **Analyse bancaire de l'entreprise**. Edition Economica. Paris, 1992, p 260.

⁷⁴ *Idem* p.278

Le risque de non remboursement résulte de plusieurs facteurs : ⁷⁵

Le risque particulier :

C'est le risque propre à l'emprunteur qui dépend de sa situation économique et financière spécifique à son activité. Ce risque est lié d'une part aux capacités techniques propres de l'entreprise et d'autre part à la qualité de la clientèle et des dirigeants.

Le risque professionnel ;

Ce risque est lié aux difficultés du secteur économique auquel appartient le débiteur. Etant lié à la conjoncture économique du marché et au secteur d'activité de l'entreprise, ce risque peut survenir lors d'une révolution technologique, qui viendrait concurrencer tant le prix que la qualité du produit fabriqué par l'entreprise.

Le risque général :

Le risque général est lié à la situation économique globale qui pèse sur les emprunteurs. Il est lié à la conjoncture politico-économique du pays et aux événements imprévisibles tels que les guerres civiles, les catastrophes naturelles, les crises économiques....etc.

Ce risque comporte à son tour plusieurs risques :

A Le risque pays ;

Le risque pays résulte dans le cas où l'insolvabilité du débiteur est due à sa localisation géographique.

B Le risque politique ;

Ce risque réside dans le cas de guerres, de révolutions, de guerres civiles, détruisant les entreprises et ainsi provoquant la non solvabilité des emprunteurs.

C Le risque économique :

Il est caractérisé par l'existence des crises économiques et monétaires empêchant le transfert de fonds de la part des emprunteurs vers leurs créanciers.

3-2-2-2 Risques propres à la banque ;

Le risque d'immobilisation ;

La notion de risque d'immobilisation est étroitement liée à l'équilibre devant exister entre les

⁷⁵ CECILE KHaroub i et PHILIPPE Thomas, **analyse du risqué de crédit** p 24

ressources et les emplois de la banque en matière de durée (inadéquation des échéances). Elle doit assurer un équilibre entre la liquidité de ses emplois et l'exigibilité de ses ressources.

En fait, il faut toujours rechercher des ressources stables et surtout compatibles avec les crédits à accorder pour ne pas se trouver pris au dépourvu lors des retraits massifs, éventuellement des dépôts.

En d'autre terme, ce risque peut se traduire par l'incapacité de la banque à transformer ses crédits en liquidités, pour pouvoir assurer le retrait de fonds par ses déposants et accorder des crédits à sa clientèle.

Le risque de taux :

Le risque de taux résulte de l'évolution divergente du coût des emplois de la banque par rapport au coût de ses ressources. Ceci peut compromettre sa marge d'exploitation.

Afin de minimiser ce risque, le banquier doit opter pour des taux d'intérêt variables sur le crédit, afin de pouvoir apporter les réajustements nécessaires en fonction de l'évolution du marché

Le risque de change :

Il résulte de la fluctuation du taux de change de la monnaie nationale par rapport aux monnaies étrangères dans lesquelles les prêts sont libellés.

Dans les opérations de financement du commerce extérieur, notamment les importations, le risque de change, supporté par le client, contraint souvent ce dernier à demander un CMT consolidation pour le remboursement de la perte de change.

Le risque d'insolvabilité :

Appelé également risque commercial ou risque de non paiement, c'est quand la banque correspondante règle le vendeur et que celle-ci ne soit pas remboursée par le donneur d'ordre dans l'échéance prévue. La banque de l'importateur est toujours face à ce genre de risque sauf si elle a pris la préoccupation de bloquer les fonds à l'avance.

3-3 Les garanties :

C'est dans la mesure du financement des opérations des entreprises, et des particuliers aussi qu'ils sont amenés à prendre des garanties pour sûreté des crédits qu'ils octroient. Quelque soit la rigueur et la pertinence de l'étude menée, le banquier ne pourra jamais éliminer tous les risques liés à son engagement. A cet effet, le recours aux garanties bancaires s'impose. Elles sont divisées selon l'optique juridique en deux (2) groupes : Les garanties réelles et les garanties

personnelles.

Définition de la garantie : est un engagement souscrit par un tiers, personne physique morale, de payer en lieu et en place du débiteur défaillant.

3-3-1 Les garanties réelles :⁷⁶

L'affectation d'un bien en garantie d'un crédit constitue une sûreté réelle. Il peut s'agir d'un bien meuble ou d'un bien immeuble.

3-3-1-1 Les sûretés réelles mobilières :

Il s'agit essentiellement des nantissements : nantissements d'équipements, nantissements de marchés, nantissements de marchandises, nantissement de fonds de commerce, nantissements de titres, nantissements de véhicules, etc.

Le nantissement est un contrat par lequel des biens sont affectés à un créancier pour garantir le paiement de sa créance.

Ce type de contrat est généralement réalisé par acte notarié. Il est soumis aux formalités de publicité. Ces formalités, comme celles de la constitution sont généralement peu coûteuses.

3-3-1-2 Les sûretés réelles immobilières :

L'hypothèque :

L'hypothèque est la sûreté réelle immobilière par excellence. Elle s'applique sur les biens immeubles.

La réalisation d'une hypothèque donne droit au bénéficiaire de faire vendre le bien immeuble affecté en garantie aux enchères publiques, sans préalable de jugement de condamnation. Le produit de la vente va au créancier à concurrence du montant de la créance impayée auquel s'ajoutent les intérêts, droits et taxes.

L'hypothèque est matérialisée par un acte notarié. Elle est soumise aux formalités de publicité et d'inscription sur les registres de la conservation des hypothèques.

Un même bien immeuble peut faire l'objet de plusieurs hypothèques dont le rang est déterminé par la date d'inscription.

L'hypothèque est une garantie coûteuse comparativement au nantissement. Elle est essentiellement sollicitée en couverture de crédits d'investissements. Mais elle peut être exigée

⁷⁶ Farouk BOUYAKOUB, *l'entreprise & le financement bancaire*, OP Ed

pour couvrir globalement une articulation de crédits d'exploitation lorsque le total de ces concours atteint un montant important.

L'hypothèque a également servi de support au développement d'une forme de crédit à la consommation appelé précisément *crédit hypothécaire*.

Le bien hypothéqué peut appartenir au débiteur lui-même ou à un tiers.

- Les autres formes de garanties en matière de financement des investissements. Le gage du matériel et la chaîne de billets à ordre

A. le gage du matériel

Lorsque la banque accorde un crédit à son client relatif à l'achat de véhicule pour le transport, l'institution peut exiger que le matériel roulant soit gagé au profit de la banque. La procédure consiste à porter sur la carte grise du véhicule, une mention indiquant qu'il est gagé. De ce fait, il ne peut être vendu.

B. chaîne de billets à ordre

Lors de l'octroi d'un crédit notamment les CMT. On établit un échéancier de remboursement généralement trimestriel. Cet échéancier est matérialisé par des billets à ordre signé par le client. La relation doit de ce fait, rembourser à l'échéance convenue avec le banquier. Si après dépassement de la date fixée la banque peut procéder à *l'injonction de payer* auprès du tribunal, et ce en présentant le billet à ordre impayé car en tout état de cause, il constitue une reconnaissance de dette.

- La convention de crédit et la lettre de déchéance du terme

A. convention de crédit

Élément essentiel dans le domaine des garanties. Le contrat de crédit, qui est signé par le client et le directeur de l'agence, détermine les obligations de l'emprunteur envers la banque matérialisé par un certain nombre de clauses. Il constitue la pièce maîtresse dans tout ce qui a trait aux garanties, que peut détenir le banquier. S'il y a un manquement à une clause, la banque peut assigner en justice son client pour rupture de contrat et obtenir ainsi gain de cause.

B. La lettre d'échéance du terme

C'est-à-dire l'exigibilité de toutes les échéances avant le terme fixé. Conformément aux clauses contractuelles prévues dans la convention de prêt signée entre le client et l'agence, elle est provoquée lorsque l'emprunteur ne respecte pas ses engagements et en particulier, le

remboursement de son prêt dans les délais fixés.

La lettre d'engagement CMT et la délégation de police d'assurance multirisque (DPAMR)

A. La lettre d'engagement CMT

Signé par le client, elle confirme à cet effet, tous les engagements dont il aura à assurer la charge envers la banque.

B. Délégation de police d'assurer multirisque (DPAMR)

Dans bien des crédits octroyés aux clients, la banque demande à ses relations une (DPAMR) avec un avenant au profit de la banque qui consiste, à ce que les assurances se désistent au profit de la banque, de toute somme qui devrait, en principe, revenir au client.

3-3-2 Les garanties personnelles (sûretés) :⁷⁷

La sûreté personnelle est un engagement souscrit par un tiers, personne physique ou morale, de payer en lieu et en place du débiteur défaillant. La caution constitue la principale sûreté personnelle. Dans le langage courant, le mot caution désigne aussi bien le tiers garant que l'engagement, matérialisé par un contrat. Il convient de noter que :

- Le cautionnement est d'interprétation stricte. Il ne peut s'étendre au-delà des limites dans lesquelles il a été contracté. C'est la raison pour laquelle le banquier évite de donner, dans l'acte, trop de précisions qui pourraient être interprétées comme autant de limitations.

La caution est essentiellement demandée au chef d'entreprise et/ou aux principaux actionnaires des entreprises de petites dimensions. Leurs biens personnels étant engagés, le chef d'entreprise et/ou les principaux actionnaires sont amenés à respecter les engagements de l'entreprise et à répondre, au besoin, sur leurs fortunes personnelles.

La caution peut être demandée à une maison-mère lorsque l'emprunteur est une filiale.

La caution peut être celle d'un tiers, personne physique, parente ou non de l'emprunteur, qui n'a aucun lien avec l'entreprise.

Compte tenu des nombreux litiges nés généralement lorsque l'appel à la caution se produit des années après l'engagement pris par l'entreprise, ou lorsque cet engagement porte sur un montant supérieur au montant initial, la tendance actuelle est d'éviter les

⁷⁷ Farouk BOUYAKOUB, *l'entreprise & le financement bancaire* Edition CASBAH P 225

cautions illimitées, en montant et de demander des cautions illimitées dans le temps que pour garantir des opérations à durée indéterminée.

3-3-2-1 Le cautionnement :

L'article 644 du code civil algérien stipule *le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même.⁷⁸

3-3-2-2 L'aval ;

L'aval est l'engagement apporté par un tiers sur un effet de commerce pour garantir le paiement. L'avaliste est donc solidaire du débiteur principal. L'aval peut être donné sur l'effet ou par acte séparé.⁷⁹

*Sont des conventions qui confèrent à un créancier le droit de réclamer le paiement de sa créance à une ou plusieurs personnes autres que le débiteur principal*⁸⁰

A Les formes d'aval

L'aval peut être donné sous deux formes :

- Être mentionné sur l'effet ou une allonge
- Être donné par acte séparé

B Mentions obligations

Les mentions obligatoires de l'aval sur la lettre de change ou sur l'allonge :

- Opposition des mots *bon pour aval* ou toute autre formule équivalente
- Signature de l'avaliste ;
- Désignation du bénéficiaire de l'aval ;
- Limitation éventuelle du montant de l'aval à une partie de la lettre de change,
- Date de la signature de l'avaliste.

Conclusion :

⁷⁸ L'article 644 du code civil Algérien

⁷⁹ Bernet R, principes de technique bancaire, 24^{ème} édition Dunod, paris, 2006

⁸⁰

Quel que soit la nature du crédit le risque est une partie intégrante de l'activité bancaire. Pour se prémunir contre ses risques le banquier prend des garanties comme un moyen de protection.

3-4 Mécanismes de financement par crédit d'investissement :

En pratique, le banquier avant d'accorder un crédit afin de financer un projet d'investissement étudie de manière systématique sa rentabilité. Généralement, il réalise deux études essentielles qui sont ;

L'étude économique et l'étude financière. C'est à partir de ces études que le banquier détermine la rentabilité et la capacité de l'entreprise à rembourser le crédit sollicité suivant le taux d'intérêt et la durée prévue.

3-4-1 L'étude économique du projet :

Cette étude concerne généralement les éléments suivants :

- La présentation générale du projet ; cette étude concerne les éléments essentiels du projet qui sont : la présentation de l'entreprise à savoir ; forme juridique, capital social, présentation des associés, le mode de financement envisagé.
- L'étude techno-économique du projet : cette étude concerne l'environnement du marché
- L'étude technique du projet ; elle se base sur les études détaillées comme suit :

Le processus technologique, la capacité du projet, le coût de l'investissement, le plan de financement.

3-4-2 L'étude financière du projet :

Les états financiers sont spécifiques au marché des professionnels, cette technique peut se résumer comme suit :

L'objectif de l'analyse financière est d'apporter un éclairage sur la réalité d'une entreprise à partir de données chiffrées et normalisées comme la liasse fiscale en France. Cette étude est donc réalisée à partir d'informations concernant le passé de l'entreprise. Toute fois, elle doit apporter un éclairage sur l'avenir de l'entreprise en décelant des déséquilibres actuels pouvant conduire à de grosses difficultés futures*

L'analyse financière répond à la finalité de recherche par celui qui la pratique et les objectifs ne sont pas les mêmes selon qu'elle émane des dirigeants de l'entreprise ou de ses apporteurs de fonds propres (analyse interne conditionnant la prise de décision) ou qu'elle est le fait des

partenaires extérieurs (fournisseurs, clients, salariés, prêteurs de capitaux), qui s'efforcent de déterminer le niveau des risques qu'ils assument en traitant chaque affaire.

L'analyse financière par ratios permet au responsable financier de suivre les progrès de son entreprise et de situer l'image qu'elle offre aux tiers intéressés tels que les actionnaires, les banquiers, les clients, les fournisseurs et le personnel.

L'analyse financière d'une entreprise n'est pas neutre, car elle est le fait d'un agent économique qui poursuit un but déterminé :

- Le chef d'entreprise s'efforcera de comprendre quelles répercussions ont eues les décisions de gestion sur les divers stades de comptabilité analytique d'exploitation) et d'apprécier dans quelle mesure la structure de son bilan peut servir de point de départ à ses projets d'investissement.
- L'apporteur de fonds propres veillera à ce que les décisions du chef d'entreprise soient suffisamment judicieuses non seulement pour que dividendes substantiels soient régulièrement distribués)
- Le client cherchera à déterminer si l'entreprise est capable de continuer de fournir dans des conditions convenables les produits dont il se sert pour ses propres fabrications.
- Les prêteurs veilleront à ce que l'entreprise respecte ses engagements en remboursant effectivement et à l'échéance convenue les concours reçus, après avoir payé les intérêts et commissions prévus,
- Les fournisseurs s'attacheront à la pérennité de leur clientèle et pour ce qui est des commandes livrées auront une attitude identique à celle des prêteurs.

L'impact de l'analyse financière :

- L'étude de la structure financière d'une entreprise consiste à comprendre l'origine des fonds (passif du bilan) et l'utilisation de ses fonds (actif du bilan). Cette comparaison permet de déterminer les rapports qui existent entre le degré d'exigibilité des capitaux à la disposition de l'entreprise et le degré de la liquidité de leurs différentes utilisations.
- L'analyse financière est un ensemble de concepts, de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent au niveau et la qualité de ses performances.
- L'analyse du bilan équivaut à une photographie du patrimoine de la société.

L'analyse du bilan :

En fait, les risques supportés par un établissement bancaire s'insèrent dans un contexte spécifique au secteur professionnel :

- En qualité d'entreprise (qu'elle est par elle-même), chaque banque est confrontée à des concurrents plus ou moins puissants, bien ou mal implantés sur un marché, en disposant de produits de plus ou moins attractifs, ce qui la conduit à définir une stratégie d'action et de développement,
- Chaque banque dispose de structures internes, et en regard de la nature et de l'importance de son capital peut faire jouer la qualité de son outil de travail, et qualification et les motivations de son personnel et décider par divers moyens (formation, définition des rôles et des profils de carrière,...) de se doter de réserves potentielles de renforcement,
 - Tout organisme bancaire délimite l'organisation intérieure de la prise de décision (structuration de l'établissement, règlement intérieur, délégations de pouvoir, contrôle).
 - Chaque maison de banque détermine les moyens de suivi de ses opérations, avec la qualité des traitements (généralement informatisés) des dossiers, de la prise correcte des garanties et du maintien de leur valeur, du contrôle des utilisations (suivi des risques), de la surveillance, de l'évolution du client, etc.....
 - Chaque entreprise bancaire est confrontée à la conjoncture économique et politique.

Le but de l'analyse financière :

Pour le banquier le diagnostic financier de l'entreprise constitue une base essentielle afin de mener des analyses. L'ensemble des informations collectées sera traité. Pour vérifier la pérennité de l'entreprise et d'anticiper un éventuel défaut de paiement. Grâce à l'ensemble de ces données la banque est en mesure de savoir si :⁸¹

-L'entreprise réalise des profits à travers ses activités. Il s'agit de savoir si celle-ci est rentable à long terme.

- L'entreprise est inscrite dans une démarche de croissance pour assurer la prospérité de l'organisation.

⁸¹ Bernard Colasse, **l'analyse financière de l'entreprise**, 2008 Page 9-21

-L'entreprise dispose de fonds disponibles pour assurer ses engagements à court terme et les imprévus en terme de liquidité.

- L'entreprise possède un équilibre financier entre ses investissements et les fonds prêtés.

L'analyse financière permet donc :

- De prévoir sur un horizon à court terme, les conséquences de décisions administratives sur la santé financière de l'entreprise.
- Donne des réponses aux différents groupes intéressés par la situation financière de l'entreprise.

Dans ce cadre, l'analyse du banquier sera différente selon qu'il s'agit de prêts à court terme où à moyen et long terme. En fait, le bilan est une photographie du patrimoine de l'entreprise.

Conclusion :

À travers de ce chapitre, nous avons compris que la banque n'est pas une entreprise comme les autres. Car elle joue un rôle d'intermédiaire entre les demandeurs de capitaux et les offreurs de capitaux.

Et nous avons aussi compris que le crédit d'investissement qui est accordé par un établissement de crédit est souvent exposé des risques auprès de la banque tels que le risque de non remboursement, le risque de rentabilité, le risque de taux ou encore le risque de change.

Suite aux conséquences lourdes d'un octroi du crédit que la banque exige du bénéficiaire du prêt des garanties soit réelles (l'hypothèque, le nantissement...) soit personnelles, le cautionnement et l'aval.

C'est pourquoi le banquier se doit être plus prudent, concernant l'attribution des crédits et ce pour essayer d'atténuer ou d'éliminer les effets nocifs du risque de crédit qui suit, le banquier donc réalise deux études essentielles : l'étude économique et l'étude financière du projet.

Chapitre 03 : Etude pratique de financement au sein de la BNA à Tizi-Ouzou

Introduction :

Dans ce chapitre, nous allons consacrer à l'étude d'un cas pratique pour mettre en pratique les aspects développés dans la partie théorique.

Notre stage pratique s'est effectué au sein de la BNA de Tizi-Ouzou, où nous avons choisi le dossier de crédit d'investissement qui a déjà traité au niveau de la banque d'accueil.

Notre chapitre est subdivisé en deux parties :

- Présentation de l'organisme d'accueil
- L'évaluation d'un dossier d'un crédit d'investissement.

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil :

Dans cette section on va présenter l'organisme d'accueil là où nous avons appliqué la pratique qui est la *Banque National d'Algérie*.

De ce fait on va essayer de :

- Présenter l'organisme d'accueil, son historique.
- Présentation de ses organisations et ses missions.

1-1 Présentation de l'agence de la BNA :

La présente circulaire a pour objet de définir les missions et l'organisation des agences et de diffuser en annexe leurs organigrammes respectifs. Cette nouvelle organisation s'inscrit dans le cadre des diverses mutations intervenues dans l'environnement bancaire.

Elle intègre davantage de nouvelles missions d'ordre commercial, de contrôle et de sécurité qui permettent à l'agence de jouer pleinement son rôle d'interlocuteur et de gestionnaire du portefeuille de la clientèle en vue d'offrir une meilleure qualité de service et de faire face aux nouvelles exigences du marché.

1-2 Historique sur la banque National d'Algérie ;

En 1966, la première banque commerciale nationale, la banque nationale d'Algérie (BNA) a été créée le 13 juin 1966. Elle exerçait toutes les activités d'une banque universelle et elle

était chargée en outre du financement de l'agriculture...

En 1982, la restructuration de la BNA a donné naissance à une nouvelle Banque, BADR, spécialisée dans le financement et la promotion du secteur rural.

En 1988, la loi n° 88-01 du 12 janvier 1988 portant orientation des entreprises économiques vers leur autonomie, avait des implications incontestables sur l'organisation et les missions de la BNA avec notamment :

1-retrait du trésor des circuits financiers et la non centralisation de distribution des ressources par le trésor,

2-La libre domiciliation des entreprises auprès des banques,

3 - La non automaticité des financements.

En 1990, la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit quant à elle, a provoqué une refonte radicale du système bancaire en harmonie avec les nouvelles orientations économiques du pays. Elle a mis en place des dispositions fondamentales dont le passage à l'autonomie des entreprises publiques.

La BNA à l'instar des autres banques, est considérée comme une personne morale qui effectue, à titre de profession habituelle principalement des opérations portant sur la réception de fonds du public, des opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle, des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.

En 1995, Au mois d juin 2018, le capital de la BNA est passé de 41.6 milliards de dinars algériens à 150 milliards de dinars algériens.

1-3 L'organisation d'une agence de la BNA ;

L'organisation agence s'articule autour des principes suivants :

- L'optimisation de la fonction commerciale.
- Le renforcement des attributions opérationnelles et managériales du directeur et du

- directeur adjoint.
- La séparation entre le front et le back office.
- L'émergence et l'ancrage de la fonction contrôle.
- Le déploiement de l'activité finance islamique.
- L'intégration de l'espace automatique dans la gestion de l'agence.

L'agence est classée en fonction du niveau d'activité déployé, selon les catégories suivantes,

- Agence principale.
- Agence de 1^{ère} catégorie.
- Agence de 2^{ème} catégorie
- Agence de 3^{ème} catégorie.

Cette dernière catégorie d'agence peut revêtir deux formes avec ou sans traitement des opérations de commerce extérieur.

Peut être désignée par la direction générale comme agence corporate ou agence de proximité. Selon le besoin et l'opportunité commerciale, toute agence ci-dessus désignée.

L'agence est placée sous la responsabilité d'un directeur secondé, selon le niveau d'activité par :

- Deux (2) directeurs adjoint chargés respectivement du front et du back office pour les agences principales et de 1^{ère} catégorie.
- Un (1) directeur adjoint pour les agences de 2^{ème} et de 3^{ème} catégorie.

Le directeur et le directeur adjoint sont nommés par décision du directeur général.

Le schéma organisationnel de l'agence regroupe la direction, le front et le back office, couvrant les activités suivantes :

- Animation commerciale.
- Caisse
- Crédit
- Juridique et contentieux

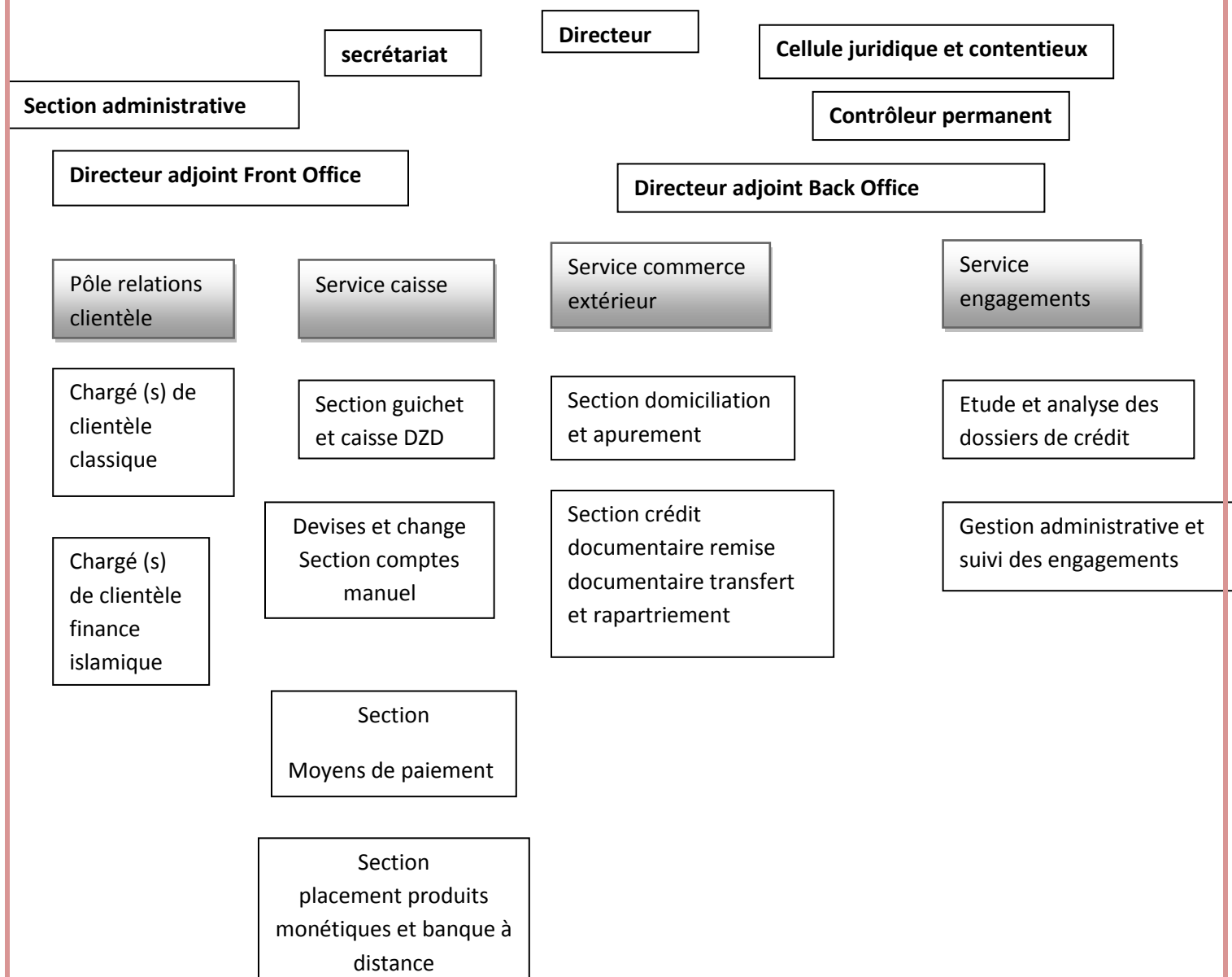
- Commerce extérieur
- Contrôle
- Administrative.

1-4 Missions de la BNA :

La BNA est un organe d'action commerciale dont les missions principales à :

- La recherche et la collecte des ressources ;
 - La distribution des crédits,
 - La gestion des moyens de paiement
 - La gestion des opérations des connexes.
- ✓ Comme point de vente, l'agence veille au développement et à la rentabilité de son fonds de commerce à travers la distribution et le placement des produits et services destinés à la clientèle conformément à la politique commerciale de la banque aux orientations de la direction générale.
 - ✓ L'agence dispose de prérogatives de gestion dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés. À ce titre. Elle veille à sauvegarder l'image de marque de la banque et assure son développement dans des objectifs qui lui sont assignés.
 - ✓ Elle doit mettre en œuvre l'ensemble des moyens mis à sa disposition en vue d'une bancarisation optimale lui permettant de collecter et de drainer de nouvelles ressources.
 - ✓ Elle exécute les opérations de la clientèle avec diligence et en conformité avec les textes réglementaires et organique en vigueur.
 - ✓ Pour mener à bien sa mission, l'agence est dotée de moyens matériels et humains en adéquation avec son niveau d'activité

1-5 Organigramme Agence principale :



Section 02 : Evaluation d'un dossier de crédit d'investissement

Introduction :

Afin d'identifier les critères d'évaluations sur lesquels se base la banque pour financer un projet d'investissement, le banquier procède à faire une étude sur un dossier de crédit d'investissement à savoir dans cette section.

2-1 L'étude économique du projet :

2-1-1 vérification des pièces constituant le dossier et l'entretien avec le client :

Le dossier de crédit d'investissement a pour but de mettre en évidence tous les risques potentiels que comporte la relation entre le banquier et le demandeur du crédit ainsi que son éclaircissement dans le but d'offrir des conditions de financement optimales. Il comporte :

Une demande écrite signée par le client incluant la nature des concours sollicités, leurs montants, leurs objectifs et les modalités de leurs remboursements :

- Documents juridiques et administratifs :
- Copie des statuts juridiques et du BOAL pour les personnes morales ;
- PV de l'assemblée générale des associés ou du conseil d'administration, conférant au gérant les pouvoirs d'emprunt et d'affectation des garanties ;
- CV du (ou des) dirigeant (s) et copie (s) de sa (leur) pièce d'identité. Dans le cas d'un gérant ou associé étranger, carte professionnelle délivrée aux étrangers exerçant sur le territoire national ; une activité commerciale, industrielle, artisanale ou une profession libérale ;
- Registre de commerce en cours de validité ;
- Justificatif d'occupation du local (ou du site) abritant l'activité (acte de propriété, bail de location, acte de concession).
- Actes de propriété des biens proposés en garantie dûment expertisés
- Numéro d'identification fiscale et numéro d'identification statique ;
- Consultation de la centrale des risques (formulaire à renseigner en agence)
- Copie de la décision d'octroi des avantages délivrés par l'ANDI ou par le CNI (éventuellement)

Documents fiscaux et parafiscaux :

- Extrait de rôle de moins de trois (03) mois (apuré ou accompagné d'un calendrier de remboursement en cas d'un dû fiscal)
- Attestation de mise à jour CNAS et CASNOS en cours de validité (accompagnés d'un calendrier de remboursement en cas d'un dû parafiscal)

Documents comptables et financiers :

- Etats financiers (bilans fiscaux) des trois derniers exercices (actif, passif, tableau de comptes résultats et annexes)
- Rapport commissaires aux comptes (pour les SARL et SPA)
- Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les personnes morales
- Bilan d'ouverture et bilans prévisionnels sur la durée du prêt sollicité
- Plan de financement de l'investissement
- Facture para-forma et /ou contrat d'achat d'équipements récent (moins de trois (03) mois), justifiant chaque rubrique de la structure d'investissement
- Devis quantitatif et estimatif des travaux à réaliser (éventuellement)
- Expertise à réaliser par un expert agréé, pour tout apport en nature
- Planning de réalisation physique du projet.
- Agrément et/ou autorisation des autorités compétentes (ministères, wilaya.....)
- Permis de construire en cours de validité, liés aux infrastructures du projet :
- Etude technico-économique et financière du projet, signée et cachetée par un bureau d'études (faisabilité du projet, études de marché, processus de production, marché ciblé, rentabilité économique et financière, impact du projet sur le plan économique et social, préservation de l'environnement, organisation interne de l'entreprise, structure de l'investissement et structure de financement)
- Titres miniers pour les industries extractives.

Le banquier s'est entretenu avec le client solliciteur de crédit. Cet entretien avait pour objectif de lui permettre de cerner non seulement le projet d'avoir une idée primaire sur le concours adéquat, mais aussi, de cerner la moralité, l'expérience, et les compétences de ses dirigeants.

2-1-2 -Identification et présentation du projet :

Le projet de cette demande, consiste en la **création** de l'entreprise individuelle qui est une entreprise privée, pour la production, la distribution, et la commercialisation des produits pharmaceutiques (tubes PET de prélèvement sanguin, dont le coût global porté sur l'étude

techno-économique s'élève à **67 351 KDA**.

La forme juridique de l'entreprise sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement est : **SARL (Société A Responsabilité Limitée)**. La SARL sollicite pour l'accompagner avec un crédit d'investissement relayé par un crédit documentaire pour l'acquisition d'un ensemble de machines d'équipement de production d'un montant de **35 465 KDA** ainsi que la charpente métallique d'une valeur **2 455 KDA**, à rembourser durant cinq ans associée d'une année de différé.

L'entreprise est organisée en unité de production et la commercialisation des produits pharmaceutiques et produits d'hygiène corporelle (serviettes périodiques et couches pour bébé),

L'acquisition d'une unité complète de fabrication et de conditionnement de tubes PET de prélèvement sanguin.

Mettre à profit ce créneau porteur, puisque le produit, le savoir faire existent et le marché est important car ces produits sont demandés.

De développer ce marché local en satisfaisant et en répondant aux besoins de ce dernier au niveau local, régional et peut être même national.

De proposer du travail (création d'emplois, hommes et femmes), d'où diminuer le chômage au niveau local et même régional.

De proposer des produits de qualité de substitution aux produits importés

Ce projet viendra renforcer les infrastructures existantes au niveau de la région et s'inscrira :

D'une part, par une stratégie d'ensemble de relance du secteur de la fabrication et commercialisation du tube PET de prélèvement sanguin (secteur prioritaire du plan de développement régional et national) au regard des efforts et des performances réalisés par nos industriels.

Et d'autres part, dans la place qu'ambitionne d'occuper cette entreprise au niveau de la fabrication du tube PET de prélèvement sanguin (produits pharmaceutiques) et ses dérivés ainsi que leur commercialisation sur le marché local, régional et peut être même national.

L'unité sera organisée en équipe de travail, qui aura toutes les opportunités pour s'agrandir.

2-1-3 Présentation du promoteur :

Le porteur du projet est propriétaire et gérant d'une entreprise individuelle, se propose de faire

une extension par la création portant sur l'acquisition d'un ensemble de machine et d'équipements afin de permettre de réaliser la transformation et la fabrication de tube en PET.

Le propriétaire est connu à travers la wilaya (Ait Athmane) pour ses différentes réalisations en plusieurs années, dans le domaine de la gestion des affaires, du conseil ainsi qu'un savoir faire dans la communication et la conduite des hommes en particulier ce qui présente un précieux capital.

Cette connaissance lui donne ou lui ouvre les portes de confiance.

Le type d'investissement choisi par le promoteur coûtera cher pour l'entreprise donc il est en besoin de solliciter un financement externe.

2-1-4-Implantation :

Ce projet sera situé au niveau de la zone d'activité de Tala Athmane, dans la commune et la Wilaya de Tizi Ouzou sur une assiette de terrain de quatre milles deux cent quarante huit (4 248) mètres carrés de surface avec ;

*Une surface bâtie de1 464 m²

Dont :

- 02 Bâtiments de production.....1 046.9 m²
- 01 Bâtiment ADM et Technique y compris laboratoire..... 310.6 m²
- 01 poste Energie55 m²
- Bâtiment de gardiennage.....52.1

*Et une superficie aménagée de :.....2 783.75 m²

Dont :

- 01 plate forme de stockage 350 m²
- 01 Ensemble de parking.....100 m²
- 01 Ensemble de VRD.....1 000 m²
- 01 Ensemble d'espaces vert.....1 333.75 m²

2-1-5-Aides reçues :

Le crédit bancaire et l'ANDI (agence Nationale de développement de l'investissement)

2-1-6 Impact du projet :

L'impact du projet sur le plan économique :

Une fois réalisé ce projet aura un impact économique et social important dans la mesure où il engagera :

- Un désenclavement, ainsi qu'un développement de la région
- Un transfert technologique dans la production de l'injection du tube PET
- La création de soixante (60) nouveaux emplois permanents
- La participation effective dans la création d'une valeur ajoutée connaît une très sensible augmentation d'année en année, du fait du développement du secteur privé et publique de la production.

L'impact du projet sur l'environnement :

L'activité ne présente à priori aucun risque d'ordre négatif sur l'environnement car le promoteur sera tenu respecté le cahier des charges réglementaires en vigueur relatif à l'environnement, à la santé publique, et conformément au décret exécutif

- ✚ N° 07-144 du 19 Mai 2007 fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- ✚ N° 07-145 du 19 Mai 2007 déterminant le champ d'application, le contenu et les modalités d'approbation des études et des notices d'impact sur l'environnement.

Toutes les dispositions sont prises en considération pour la manipulation et le transport des matières premières, des produits finis et ce conformément aux règlements et lois en vigueur.

2-1-7 Nombre d'emplois créés : 60 employés avec 100 employés indirects.

2-1-8 Politique et stratégie commerciale du projet :

❖ Les engagements :

L'entreprise individuelle apportera à chaque produit le maximum de valeur ajoutée au service de sa rentabilité.

❖ Politique commerciale du projet :

Appliquer une politique de spécialisation adaptée, en fonction des opportunités d'un

marché très demandeur métier.

❖ **Stratégie commerciale du projet ;**

Il existe deux principaux marchés à cibler dans le cadre de l'activité :

Fabrication et commercialisation du tube PTE de prélèvement sanguin

Et fabrication et commercialisation articles d'hygiène corporelle cela nous mène à réfléchir aux parts que l'entreprise désire se réserver.

❖ **Les sources d'approvisionnement et de distribution :**

▪ **Le produit ;**

Développer pour tous les produits une politique de marque, auxquels il associera un label de qualité.

▪ **Le prix :**

Développer une attitude de transparence dans la fixation des prix de ces produits. Le client a besoin d'être rassuré que les prix affichés sont réellement équitables et concurrentiels.

▪ **La clientèle :**

Développer avec la clientèle une attitude de coopération dynamique, de recherche d'amélioration et de soucis des intérêts du client. La clientèle permanente sera celle des grossistes, des bonneteries, des grandes surfaces bien entendu.

▪ **La communication :**

Définir une politique de promotion, de communication, de publicité afin d'informer les clients, de susciter leurs intérêts et de provoquer l'achat, d'être à l'écoute sans cesse de la clientèle et faire une publicité.

▪ **Chiffres d'affaires prévisionnels :** (voir l'annexe 04)

▪ **Politique des productions :**

Il s'agit de développer une politique de qualité à laquelle il faut associer une fidélisation de la clientèle ainsi qu'un label de bonne production.

9-réaliser un produit fini :

Etiquetage – chargement du tube dans le gabarie – détection du tube inversé – EDTA / Héparine

(fermer cette station pour la production de tubes lisses) – séchage – Ajout de capuchons – Aspiration – Transfert vers un plateau EPS – Etanchéité & emballage rétractable – produit fini).

2- Etude financière :

Coût global d'investissement :

Coût d'investissement	Montant (KDA)	Nature de financement	Montant (KDA)
Coût global	67 351	Fonds propres	26 940
		Emprunt bancaire	40 410
Total	67 351	Total	67 351

Consistance et coût du projet :

Désignation	Montant du projet		
	Tota l	%	Remarque
*Frais préliminaires.	206	0.31	En cours
*Terrain	0 ,00	0.00	Concession
*Bâtiment	25 396	37.71	A réaliser
**Bâtiments	12 388		
**Aménagements	13 007		
*matériel & outillage	38 930	57.80	A acquérir
**Equipements de production	34 877		
**Annexes	4 053		
*Matériel de transport	0	0.00	
*Mobilier & Matériel Bureau	170	0.25	

*Fonds de roulement	2 649	3.93	
Total	67 351	100%	

➤ **Cadre de réalisation du projet :**

Etape 01 : demandes administratives.

Etape 02 : acquisition décision ANDI

Etape 03 : acquisition de la concession

Etape 04 : recherche de financement

Etape 05 : construction (bâtiments de production & autres)

Etape 06 : recherche, choix et commandes des équipements.

Etape 07 : réception et montages des équipements de fabrication

Etape 08 : réception matériel roulant, Essais

Etape 09 : entrée en activité.

2-2 L'étude techno-économique :

Montant du crédit : 40 410 KDA

Durée de crédit : 5 ans (60 mois)

Taux d'intérêt bancaire : 2.25 %

Taux de bonification : 3.25 %

2-2-1 Le plan de financement : (voir l'annexe 01)

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt bancaire :

Années	Reste à rembourser	Amortissements	Intérêts bancaire	Taxe	Annuités
Ex 01	40 410	0	909	0	909
An 02, Ex 01	39 611	8 082	909	0	8 991
An 03, Ex 02	32 328	8 082	727	0	8 809

An 04, Ex 03	24 246	8 082	546	0	8 628
An 05, Ex 04	16 164	8 082	364	0	8 446
An 06, Ex 05	8 082	8 082	182	0	8 264
An 07, Ex 06	0	0	0	0	0
Total	0	40 410	3 637	0	44 047

➤ **Interprétation :**

Le tableau d'amortissement de l'emprunt bancaire :

- résume la situation du crédit octroyé durant la période de remboursement à savoir la durée de remboursement, l'intérêt à payer chaque année.

-permet au banquier d'avoir une idée sur les montants de remboursement, les intérêts ainsi que le mode de remboursement.

Dans notre cas notre crédit de 40 410 KDA remboursable au bout de cinq ans à un taux d'intérêt de 2.25%.

➤ **On calcule le principal comme suit :**

Montant du crédit divisé sur cinq

$$40\,410 / 5 = 8\,082 \text{ KDA (5 c'est la durée du crédit)}$$

➤ **Reste à rembourser :**

Il est obtenu à partir d'une soustraction :

$$40\,410 - 8\,082 = 32\,328 \text{ KDA.}$$

➤ **Taux d'intérêt est calculé comme suit :**

Pour la première année : c'est le montant du crédit multiplie le taux d'intérêt

$$40\,410 * 2.25\% = 909 \text{ KDA}$$

Pour la deuxième année, troisième, quatrième et cinquième : le reste à rembourser fois le taux d'intérêt :

$$32\,328 * 2.25\% = 727 \text{ (Pour la deuxième année)}$$

2-2-2 Présentation du bilan d'ouverture :

Le bilan d'ouverture est l'état de synthèse fournissant la photographie patrimoniale d'une entreprise. Il recense l'état de l'Actif et du Passif au moment de la création.

Présentation du bilan d'ouverture :

Actif	Montant 10*3	Passif	Montant 10*3
Frais préliminaires	206	Fonds social ou personnel	26 940
Terrain	0	Réserve Légale& subven.	
Bâtiments	25 396	Provisions p/Pertes Prob.	
Matériel et outillage	38 930	Résultats en inst.d'affect	0
Mobilier& Mat. Bureau	170		
Autres investissements	0	Fonds propres	26 940
Total des investissements	64 702	Dettes d'investissement	
Total des amortissements	0	Emprunt bancaire à M.T	40 410
Total investissements	64 702	Total des dettes à M.T	40 410
Total créances à terme	0	Dettes des stocks et avances	
Marc. Ou Mat & fournis	0	Fournisseurs eff à payer	0
Produits finis	0	Avances Acomptes Clients	
Travaux en cours	0	Détensions P/Compte	
Total des valeurs d'exploit	0	Impôts d'exploitation Dus	0
Avances aux fournisseurs	0	Autres avances d'exploitations	
Clients facturés à établir	0	Avances banc (crédit C.terme)	0
Avance d'exploitation	0	Total des dettes à C.T	0
Total créances à C.T	0	Bénéf de l'exercice	0
Banque	2 069		
Caisse	40		
Total des disponibilités	2 649		
Total actif	67 351	Total passif	67 351

➤ Interprétation :

Le passif est composé en deux parties :

Les fonds propres présentent l'apport personnel de l'entreprise qui est de **26 940 KDA** et l'emprunt bancaire qui est de **40 410 KDA**.

Le passif a financé l'actif non circulant qui représente le coût global du projet qui est de **67 351 KDA**

2-2-3 Présentation du bilan prévisionnel : sur cinq (05) Exercices :

Actif	Ex.01	Ex.02	Ex.03	EX.04	Ex.05
Frais préliminaires	206	206	206	206	206
Terrain	0	0	0	0	0
Bâtiment	25 396	25 396	25 396	25 396	25 396
Matériel et outillage	38 930	38 930	38 930	38 930	38 930
Mobilier & mat. Bureau	170	170	170	170	170
Autres investissements	0	0	0	0	0
Total des investissements	64 702	64 702	64 702	67 702	67 702
Total des amortissements	5 221	10 442	15 663	20 884	26 105
Total investissement	59 481	54 260	49 039	43 818	38 597
Total créances à terme	0	0	0	0	0
Marc ou Mat& fournir	722	2 690	2 896	35 913	36 615
Produits finis	2 078	1 851	1 632	1 373	1 446
Travaux en cours	1 187	1 234	1 305		
Total des valeurs d'exploitation	3 986	5 775	5 833	37 286	38 061
Avances aux fournisseurs					
clients facturés à établir	2 968	9 253	9 790	10 296	10 844
Avances d'exploitation	3 503	1 776	1 880	1 977	2 082
Total Créances à C.T	6 471	11 029	11 670	13 651	0
Banque	19 111	38 318	59 555	46 103	81 652
Caisse	40	120	130	135	140
Total des disponibilités	19 151	38 438	59 555	46 238	81 792
Total actif	89 090	109 502	126 226	140 994	158 449

Passif :

Passifs	Ex .01	Ex 02	Ex 03	Ex 04	Ex 05
Fonds social ou personnel	26 940	29 940	29 940	29 940	29 940
Réserve Légale & subven					
Provisions P/ Perte Prob.					
Résultats en Inst. D'Affect	0	18 624	39 198	63 543	85 594
Fonds propres	26 940	45 564	66 138	90 474	112 535
Dettes d'investissement					
Emprunt bancaire à M.T	40 410	40 410	32 328	24 264	16 164
Total des dettes à M.T	40 410	40 410	32 328	24 264	16 164
Dettes des stocks et avances					
Fournisseurs eff à payer	3 093	2 930	3 399	3 450	3 519
Avances acomptes clients					
Détentions P/ compte					
Impôts d'exploitation Dus	22	23	25	763	803
Autres avances d'exploitations					
Avances banc (crédit C.Terme)	0	0	0	0	0
Total des dettes à C terme	3 115	2 953	3 424	4 213	4 322
Bénéf. De l'exercice	18 624	20 574	24 336	22 060	25 428
Total passifs	89 090	109 502	126 226	140 994	158 449

➤ **Interprétation des tableaux :**

L'actif :

- **Valeurs immobilisées :** représentent les investissements de l'entreprise qui sont constitués des équipements, bâtiments, matériel et outillage, mobilier et matériel bureau.

➤ **Valeurs disponibles**

Dans notre cas les valeurs disponibles sont en augmentation de la première année à la cinquième année. Elles passent de 19 151 à 81 792.

Passif :

➤ **Fonds propres :**

Les fonds propres sont en augmentation durant les cinq années

➤ **Dettes à moyen terme :**

Les dettes à moyen terme concernent tout particulièrement l'emprunt bancaire d'où on constate une diminution durant les cinq ans.

Cette diminution réalise du fait de remboursement de l'emprunt bancaire.

2-2-4 Présentation du TCR : (annexe 02)

Interprétation du tableau :

Le TCR semble positif après avoir eu des résultats positifs tels que :

- ✓ La valeur ajoutée qui est en augmentation de 51 971 à 72 500 KDA
- ✓ Le chiffre d'affaires qui passe de 85 477 à 109 944 KDA
- ✓ Les résultats nets qui sont positifs de 18 624 à 27 010 KDA

La situation de l'entreprise est bénéficière

Rentabilité : (voir l'annexe 03)

La valeur actualisée nette est 49 071 est positive ou bien supérieur à 0.

Le TRI (taux de rentabilité interne) est de 33.28 %

Délai de récupération = 2 ans, 2 mois et un jour.

Donc le projet est faisable.

➤ **Capacité d'autofinancement :**

Dotations aux amortissements + résultats nets= 18 624+ 5 221 =23 845

Le coefficient de rentabilité et la capacité d'autofinancement permettent de faire face au remboursement.

3 L'avis du directeur d'agence :

À la lumière des indicateurs cités supra, le projet est économiquement viable et financement rentable, le directeur est d'avis favorable à la mise en place d'un CMT de : **40 410 KDA** au taux bonifié de **3.25 %** annuellement remboursable sur une durée de six ans dans une 1 année de différé de paiement aux conditions ci-après :

Au préalable :

- Recueil de la CCI dûment signée et enregistrée en sa version arabe ;
- Recueil de l'hypothèque sur la construction ;
- Recueil de la garantie FGAR ;
- Recueil du permis de construire en cours de validité

A posteriori :

- Recueil de nantissement sur le matériel et équipement financés ainsi que la charpente métallique ;

Recueil des DPAMR et DPACATNAT

Conclusion

La réalité nous montre qu'un banquier utilise les méthodes de mesures des risques de crédits octroyés aux entreprises telle que l'analyse financière qui est faite essentiellement à partir des documents présentés par l'entreprise (Bilans et compte des résultats..) afin de décider de financer ou pas un demandeur qui sollicite le financement externe et met en place d'une gestion rigoureuse aux risques rencontrés.

Conclusion générale :

Afin de mieux cerner notre thématique, nous avons consacré le premier chapitre à la présentation de financement de la PME (petite et moyenne entreprise) et nous avons compris que la définition de cette dernière se varie d'un auteur à un autre et d'un pays à un autre pays. Ce chapitre nous a permis de connaître que les fonds propres sont souvent insuffisants pour financer la totalité des investissements, l'entreprise doit donc recourir à des ressources de financement externe.

Tout au long de notre travail, on a essayé de répondre à notre problématique de départ qui est de s'interroger sur les critères d'évaluation sur lesquelles se base la banque afin de financer des PME. Nous avons pu nous rendre compte de l'importance que revêt l'étude analytique du dossier de crédit d'investissement. En effet, afin d'éviter tout risque de défaillance de la part du client, le banquier doit identifier ce dernier, analyser la situation financière et économique de son entreprise ou évaluer son projet et étudier les risques probables (risque de non remboursement, risque de taux de change, risque...etc). Cette procédure lui permettra de conclure par un avis favorable ou défavorable vis-à-vis de l'octroi de crédit.

L'étude empirique menée dans le troisième chapitre consiste à tester l'hypothèse issue à la partie théorique sur une banque Nationale d'Algérie à Tizi-Ouzou, nous a compris que finalement la décision d'octroi n'est pas uniquement influencée par l'étude technico-économique mais aussi influencée par plusieurs paramètres à l'image de la relation du demandeur de crédit avec la banque qu'il sollicite, son expérience et ses compétences, l'octroi est même subordonnée à des hypothèques et des garanties (garanties réelles et garanties personnelles).

De ce fait nous venons d'affirmer notre hypothèse de départ qui stipule que la banque se base uniquement sur l'étude technico-économique du projet afin de décider de financer ou pas un projet d'investissement.

Bibliographie

Ouvrages :

- KHELADI Mokhtar ; « **le développement local** » ; Edition : office des publications universitaires, Algérie, 2012
- M. Marchensay et A. Julien, « **la petite entreprise** », Edition Vuibert gestion – 1991.
- Alain BORDERIE, « Financer les PME autrement », Maxima, Paris, 1998.
- Yveline Lecler « **Les petites et moyennes entreprises japonaises et la régulation de l'activité des grandes entreprises** ». Année 1981.
- Chantal Bussenault et Martine pretet. «Organisation et gestion d''entreprise » Tome 1, octobre 1997.
- Houria sekkal épouse Mahdjoub « forces et faiblesses de la petite et moyenne entreprise privée algérienne dans le contexte des réformes économiques » mémoire de magister 2011-2012
- Le guide de la banque, **comprendre la banque** ed ; comprendre et choisir.com.
- Le guide de la banque, **comptes, carte bancaire, services**, Edition P.19.
- Bernard Colasse, **l'analyse financière de l'entreprise**, 2008.
- GAUDMINE G MONTIER j, OP-Cit
- PATAT.J.P, Monnaie, institution financière et politique monétaire, ed economica, PARIS 1993,
- STYLVIE De cousser gues. **Gestion de la banque**, ed ; dunod, Paris, 2002.
- E Monchon. **Analyse bancaire de l'entreprise**. Edition Economica. Paris, 1992.
- CECILE KHaroub i et PHILIPPE Thomas
- Karim SI LEKHAL CEMOTEV, Youcef KORICHI, ALI GABOUSSA : **Les PME en Algérie** ;
- Garsnault et S. Priani * **La banque fonctionnement et stratégie*** ed : economica Paris 1997,
- DIATKINE.S ***les fondements de la théorie bancaire** * : des textes classiques aux débats contemporaine*
- Dr Godih Djamel Torqui, Dr Lazreg Mohammed ; **les principes généraux afférents aux techniques bancaires**.
- BELAID MC, ***COMPRENDRE LA BANQUE*** Edition pages bleues 2015.
- PIERRE, CHARLS PUPION , **Economie et gestion bancaire** . Edition DUNOD, Paris, 1999.
- MARETAU. D et DE LA CHAISE. ***le marché monétaire et la gestion de trésorerie des banques***
- Bernet R, **principes de technique bancaire**, 24ème édition Dunod, paris, 2006
- BOUYAKOUB. F ***le risque du crédit bancaire*** ed CASBAH, Alger 2003.
- PIERRE CABANE,***L'essentiel de la finance à l'usage des ménages***, ed Eyrolles, Paris.
- MICHEAL, MATHIEU, **L'exploitant bancaire et le risque du crédit**,ed ; la revue banque éditeur, Paris 1995.
- Farouk BOUYAKOUB, **l'entreprise & le financement bancaire** Edition CASBAH.
- M.SAM « Introduction aux marchés financiers » Module : marchés financiers internationaux, spécialité EMB. Philippe Rousselot, Jean-François Verdié « Chapitre : 04 : Décisions de financement à court terme » 2017
- Gharbi, les PME/PMI en Algérie : états des lieux, cahier de laboratoires de recherche sur l'industrie et l'innovation université du littoral coté d'opale, documents de travail n°238, mars 2011.
- BOUZAR Chabha, cours « ECONOMIE BANCAIRE APPROFONDIE » master 1.

Mémoire

- Yafes UYARCI, thèse de doctorat, « **Les dynamiques des PME en Turquie : structuration et développement régional étudiés à partir de la confédération TUSKON** », UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
- Mr. Mohamed Seghir BERRACHED « La PME-PMI et mutation systémique » mémoire de Magister, 2009.

-Abid Abd el ouahab « le financement des PME en Algérie » mémoire de Master en entrepreneuriat et développement international .année 2013-2014.

- le financement bancaire des PME en Algérie*

BRAKBI IMANE CHERDOUANE SABRINA *la modernisation du système bancaire algérien* mémoire de master en science économique université de Abderahmane mira Wilaya de Béjaia

ALIOUAT Yassine *l'effet des incitations fiscales sur l'investissement Etude de cas : Agence Nationale de développement d'investissement (ANDI) mémoire de master 2014/2015.

Wassila Lguergazix **Dahmoun le financement des PME en Algérie** : moyen de lutte contre la pauvreté* université de sherbooke.2021.

Oussaid, Aziz. **Financement des petites et moyennes entreprises : cas des PME algériennes. Mémoire de magister en science économique, Tizi-Ouzou**, université, Mouloud Mammeri, 2016

Fadoua Anairi, Doctorante en Sciences Economiques et Gestion « Sources De Financement Des Petites Et Moyennes Entreprises (PME) Et Contraintes De Survie » Université Mohammed V de Rabat, Maroc.

SERRAH Anis, mémoire de Master « Crédit d'investissement à la PME algérienne Cas : Dispositif CNAC de Tizi-Ouzou ».

Documents réglementaires :

Article 2 Et article 3 Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Maroc - Loi n°2000-53 **formant charte de la PME**

Décret n° 2017-389 relatif aux incitations financières au profit des investissements réalisés dans le cadre de la loi de l'investissement.

Bulletin du Conseil du marché financier (CMF) n° 2588 du 03 Mai 2006.

Art. 5, 8, 9,10 de la Loi n° 17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise.

Art. 553 et 551 du code de commerce/ Décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993).

Art. 592 et 594 du même code.

Art. 2. De la Loi n° 2007-01 du 9 Safar 1428 correspondant au 27 février 2007 relative aux coopératives d'épargne et de crédit, p. 3.

Dictionnaire LAROUSSE

JORA, règlement 86-12 du 20 Aout 1986 portant sur le système bancaire article N° 17.

Loi du 12 Janvier 1988 article N°2.

L'article 644 du code civil Algérien

Beitone Alain, chrintine Dollo, jean –pierre Guidoni, Alain le gardez* dictionnaire des sciences économiques* Paris 1991.

Site Internet :

Bank of Algeria, dz/html/persen.htm

<https://www.industrie.gov.dz/?L-Agence-nationale-du> (consulté le 15/09/22 à 18h44)

<https://www.bna.dz/fr/credits-a-long-terme.html> (consulté le 13/09/22 à 22h02).

<https://www.bna.dz/fr/credits-a-moyen-terme.html> (consulté le 13/09/22 à 21h23)

<https://www.asjp.cerist.dz/en/article/38278> consulté le 20-08-22 à 15h41

Liste des tableaux :

Tableau n°01 : Définition de la PME en France.

Tableau n°02 : Définition de la PME au Japon.

Tableau n°03 : Définition de la PME au Maroc.

Tableau n°04 : Définition de la PME en Algérie.

Tableau n°05 : Evolution des PME en Algérie durant la période 2019-2021.

Tableau n°06 : Evolution de la valeur ajoutée par secteur d'activités hors hydrocarbures durant la période 2018-2020.

Tableau n°07 : Coût global d'investissement.

Tableau n°08 : Consistance et coût du projet.

Tableau n°09 : Amortissement de l'emprunt bancaire.

Tableau n°10 : Présentation du bilan d'ouverture.

Tableau n°11 : Présentation du bilan prévisionnel : sur cinq (05) Exercices.

Annexes

Annexe 01

Désignation	Montant total		Financement des équipements			
	Projet	%	Fonds propres	%	Emprunt bancaire	%
Frais préliminaires	206	0.31	206	100		
Terrain en concession (4 248.00m ²)	0.00	0.00	0			
Instruction (1 590.00 m ² =)	25 396	37.74	12 356	48.68	13 040	51.3
Bâtiments (8 90.40 m ²)	12 388					
Bâtiment de production (1046.90 m ²)	9 422					
ADM & Technique (310.25 m ²)	1 629					
Gardiennage (52.10 M ²)	677					
Reste de transformation (55 m ²)	660					
Aménagements (699.60 m ²)	13 007					
Plate forme (350m ²)	1 575					
Parking (100 m ²)	400					
Ensemble de VRD (1 000m ²)	2 250					
Ensemble d'espace vert (1 333.75m ²)	611					
Clôture (479m ²)	7 283					
Nantissement extérieur	692					
Eclairage extérieur et intérieur	196					
Matériel et outillage	38 930	57.80	11 679	30.00	27 251	70.00
Equipement de	38					

production	930						
Unité de fabrication de tube	34 877		38 930				
Annexes (auxiliaires)	4 053						
Matériel roulant	0	0.00	0	0.00	0	0.00	
Matériel de	170	0.25	51	30.00	119	70.00	
Fonds de roulement	2 649	3.93	2 649	100.0			
Total projet 1^{ère} phase	67 351	100	26 940	40.00	40 410	60.00	

Annexe 02

Rubriques	Ex 01	Ex 02	Ex 03	Ex 04	Ex 05	Ex 06	Ex 07
Ventes de marchandises	14 650	14 445	15 869	16 799	17 951	20 644	23 741
Production vendue	70 779	74 318	78 034	81 935	86 032	86 032	86 032
Prestations fournies	48	62	80	103	120	143	171
Chiffre d'affaires	85 477	88 825	93 983	98 837	104 104	106 820	109 944
Mat & fournitures	29 693	30 139	30 591	31 050	31 671	32 304	32 950
Services	3 813	4 110	3 975	4 094	4 319	4 405	4 493
Valeur ajoutée	51 971	54 576	59 417	63 694	68 115	70 111	72 500
Personnel	20 049	20 049	20 049	25 558	25 558	25 558	28 114
Impôts & taxes	60	62	66	2 046	2 155	2 211	2 276
Frais financiers	951	953	779	604	429	253	77
Frais divers	821	821	821	821	821	821	821
Dotation aux amortissements	5 096	5 096	5 096	5 096	5 096	5 056	5 056
Total des charges	60 483	61 230	61 376	69 269	70 048	70 608	73 787
Résultats bruts	24 832	27	32	29 414	33 904	36 065	36 014

d'exploitation		432	448				
IRG	6 208	6 858	8 112	7 353	8 476	9 016	9 003
Résultats nets	18 624	20 574	24 336	22 060	25 428	27 049	27 010
Dotation aux amortissements	5 221	5 221	5 221	5 221	5 221	5 180	5 180
Capacité d'autofinancement	23 845	25 795	29 557	27 281	30 649	32 229	32 190

Annexe 03 :

Rubriques	Ex 01	Ex 02	Ex 03	Ex 04	Ex 05	Ex 06	Ex 07
Cash flow (A)	23 84	25 795	29 557	27 281	30 649	32 229	32 190
Cash flow Cumulés	5 23 845	49 640	79 197	106 478	137 128	169 356	201 547
Rentabilité com	22%	23%	26%	22%	24%	25%	25%
Annuités de l'emprunt	909	8 991	8 809	8 628	8 446	8 264	0
Rapport (A)(B)	26.23 %	2.87%	3.36%	3.16%	3.63%	3.90%	
Cash Flows actualisés	22 602	23 176	25 171	22 022	23 451	24 659	24 630
Cash Act.com Flows	22 602	45 778	70 949	92 971	116 421	141 081	165 710
VAN	49 07 1 *0						
TRI	33.28 %						
Délai de récupération	02 ans, 02 Mois et 01 jour						

Résumé

La présente recherche porte sur le problème de financement des petites et moyennes entreprises. Elle comprend trois chapitres. La problématique de recherche qui retrace l'importance du problème de financement des petites et moyennes entreprises ; le cadre théorique, la méthodologie suivie et la présentation des résultats.

Dans ce travail nous avons essayé d'estimer le degré de l'intervention de la banque au financement des PME, afin d'encourager les jeunes promoteurs et l'investissement.

Les PME prévoient un investissement via les dispositifs d'aide (ANSEJ, CNAC, CNEP, ANGEM.....) en créant des PME pour assurer l'orientation et l'accompagnement de ces dernières qui véhiculent à la croissance et la création de la valeur ajoutée du pays.

Lorsque les capitaux des petites et moyennes entreprises ne suffisent pas, ces dernières font appel aux organismes d'appuis rn prenant la BNA de Tizi-Ouzou.

L'enquete que nous avons menée auprès de la banque de la wilaya de Tizi-Ouzou nous a permis à comprendre que la banque exige des garanties afin d'accorder des crédits importants.

Mots clés : Financement, investissement, financement bancaire, banque, PME.

Abstract :

This research focuses on the problem of financing of small and medium-sized enterprises, it includes three chapters. The research problem which traces the importance of the problem of financing of small and medium-sized enterprises the theoretical framework, the methodology followed and the presentation of the results.

In this work, we have tried to estimate the degree of bank intervention in the financing of small and medium-sized enterprises in order to encourage the young promoters and investment. Small and medium-sized enterprises plan to invest through support schemes. By creating small and medium-sized enterprises to ensure the orientation and support of the latter, which contribute to the growth and creation of the country's added value.

When the capital of SME is not sufficient , they call on support organizations. The survey which we conducted with the bank of Tizi-Ouzou allowed us to understand that the bank requires guarantees in order to grant large loans.

Key words : Financing, investments, bank financing, Bank, SME.